

FARGESBOIS

SAS FARGES

*Zone Artisanale du Bois – Rue de Tra le Bos
19300 Egletons - France*

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS SITE ACTUEL ET PROJET

Version 7 – Février 2020



VALIDATION

Rédacteur	Fonction / Qualité / Qualification
Hélène DEDIEU	Consultante Environnement et Risques Industriels
Vérificateur	Fonction / Qualité / Qualification
Dominique BOURIT	Consultant Environnement et Risques Industriels
Approbateurs	Fonction / Qualité / Qualification
Edwige LARUE Patrick CORDERO Matthieu VILA	Amélioration continue Chargé de projet – Travaux Neufs Ingénieur HSE

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Objet de la modification
0	22/11/2017	Création du document
1	07/02/2018	Prise en compte des remarques du vérificateur
2	30/04/2018	Prise en compte des remarques de l'approbateur
3	11/06/2018	Prise en compte des nouvelles remarques de l'approbateur
4	25/06/2018	Complément par rapport au Dossier Loi sur l'Eau Prise en compte des nouvelles remarques de l'approbateur
5	29/04/2019	Prise en compte des remarques de la DREAL
6	15/05/2019	Prise en compte des nouvelles remarques de l'approbateur
7	12/02/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des rubriques 2415 (p. 6), 2260 (p. 10), 4310 (ajout, p.17), 4510 (p. 18), 4511 et 4442 (ajout) (p. 20) - Mise à jour de la liste des produits (p. 36 à 38)

SOMMAIRE

1	Rappel du contexte	4
2	Description du site et historique des évolutions	29
2.1	Aménagements extérieurs	32
2.2	Activités.....	33
2.2.1	MODE DE CONDUITE DES INSTALLATIONS	33
2.2.2	MODE DE STOCKAGE DES PRODUITS.....	34
2.2.3	MANUTENTION	40
2.3	Ateliers.....	41
2.3.1	ATELIER DE SCIAGE ET PARC A GRUMES (1 ^{ERE} TRANSFORMATION)	41
2.3.2	ATELIER DE SECHAGE DE PLANCHES.....	43
2.3.3	ATELIER DE RABOTAGE	44
2.3.4	ATELIER ACTUEL TRAITEMENT DU BOIS PAR AUTOCLAVE.....	44
2.3.5	ATELIER ACTUEL DE TRAITEMENT DU BOIS PAR TREMPAGE	48
2.3.6	ATELIER BROYAGE.....	50
2.3.7	ATELIER GRANULATION DU BOIS	51
2.3.8	ATELIER COLLAGE (D'ICI 3 ANS)	52
2.4	Dispositions constructives	53
2.5	Equipements	54
2.5.1	SECHOIRS A BOIS	54
2.5.2	SECHOIRS A SCIURES	55
2.5.3	INSTALLATIONS DE 1 ^{ERE} TRANSFORMATION (SCIAGE ET PARC A GRUMES).....	55
2.5.4	INSTALLATIONS DE GRANULATION	56
2.5.5	INSTALLATIONS DE RABOTAGE	57
2.5.6	INSTALLATION DE TRAITEMENT DU BOIS.....	58
2.5.7	INSTALLATIONS DE COLLAGE – NOUVEL ATELIER D'ICI 2019-2021.....	60
2.5.8	INSTALLATIONS DE DEPOUSSIERAGE.....	61
2.5.9	STOCKAGES.....	62
2.5.10	MATERIEL DE MANUTENTION ET DE LEVAGE.....	66
2.5.11	COMPRESSEURS D'AIR	67
2.5.12	POSTES DE CHARGE D'ACCUMULATEURS	68
2.5.13	INSTALLATIONS DE COMBUSTION – POLE ENERGIE	68
2.5.14	REJETS ATMOSPHERIQUES	70
2.5.15	EQUIPEMENTS RELATIFS AU RISQUE D'INCENDIE.....	77
2.6	Fluides et utilités.....	78
2.6.1	EAU/EFFLUENTS.....	78
2.6.2	TELECOM.....	78
2.6.3	ELECTRICITE	79
2.6.4	GAZ NATUREL	79
2.6.5	ALIMENTATION DES MACHINES, VEHICULES ET ENGINs	79
3	Aménagements hydrauliques (Loi sur l'Eau)	80
3.1	Busage du cours d'eau.....	80
3.1.1	FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DU RUISSEAU.....	80
3.1.2	CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU	81
3.2	Rétention des eaux pluviales	84
3.2.1	RUISSELLEMENTS – SENS DES ECOULEMENTS PLUVIAUX ACTUELS	84
3.2.2	LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE AMONT	84
3.2.3	LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE AVAL	84
3.2.4	CONTROLE DU DIMENSIONNEMENT DES BASSINS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES	86

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plans de masse du site actuel et à évolution à 3 ans	31
Figure 2 : Emprise du projet Loi sur l'Eau	80
Figure 3 : Délimitation du bassin versant du projet.....	81
Figure 4 : Bassins versants de gestion des eaux pluviales.....	85

1 RAPPEL DU CONTEXTE

La SAS FARGES dispose d'un site existant installé dans la Zone Artisanale Tra le Bos à Egletons (19), qui a évolué depuis son dernier Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter, suivi par l'Arrêté Préfectoral du 22 octobre 2010.

Le site est soumis à autorisation selon la réglementation des ICPE. Le classement détaillé est présenté ci-après.

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
3700	Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques , avec une capacité de production supérieure à 75 m ³ par jour, autre que le seul traitement contre la coloration	<i>Rubrique non visée</i>		395 m ³ /j Autoclaves 85 m ³ /j et bacs de trempage 310 m ³ /j au maximum	A (IED)	565 m ³ /j 3 Autoclaves : 141 m ³ / j en moyenne, 255 m ³ /j maximum 2 Bacs de trempage : 167 m ³ / jour en moyenne, 310 m ³ au maximum Total : 565 m ³ /j	A (IED)

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
2415	<p>Installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés</p> <p>1. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 l A</p> <p>2. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 l ou la quantité de solvants consommée étant supérieure à 25 t/an, sans que la quantité susceptible d'être présente dans l'installation soit supérieure à 1 000 l DC</p>	<p>Total : 123 000 L</p> <p>2 cuves de trempage, 2 cuves de mélange et 2 cuves de produit dilué</p> <p>1 cuve de produit concentré</p> <p>2 autoclaves de 38,5 m³ chacune</p>	A	<p>Total : 186 000 L</p> <p><u>Autoclave :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Korasit KS2 pur : 20 000L - Korasit 5163 pur : 4000L - Cuve de mélange bleu KS2 ou 5163 : 6000L - Cuve de mélange marron KS2 ou 5163 : 6000L - Cuve de dilué bleu KS2 ou 5163 : 50 000L - Cuve de dilué marron KS2 ou 5163 : 50 000L <p><u>Bacs de trempage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sarpeco 9+ pur : 6000L - Bac de dilué incolore : 22 000L - Bac de dilué jaune : 22 000L <p><u>Note :</u> les niveaux de dilution sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Korasit KS2 : 2,1% - Korasit 5163 : 1 % - Sarpeco 9+ : 4,5 % 	A	<p>Total : 292 000 L</p> <p><u>Autoclave n°1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Korasit KS2 pur : 10 000L - Korasit 5163 pur : 4000L - Cuve de mélange bleu KS2 ou 5163 : 6000L - Cuve de mélange marron KS2 ou 5163 : 6000L - Cuve de dilué bleu KS2 ou 5163 : 50 000L - Cuve de dilué marron KS2 ou 5163 : 50 000L <p><u>Autoclave n°2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cuve de mélange marron KS2 ou 5163 : 6000L - Cuve de dilué bleu KS2 ou 5163 : 50 000L <p><u>Autoclave n°3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Axil 3000 pur : 4000L - Cuve de mélange marron Axil 3000 : 6000L - Cuve de dilué bleu Axil 3000 : 50 000L <p><u>Bacs de trempage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sarpeco 9+ pur : 6000L - Bac de dilué incolore : 22 000L - Bac de dilué jaune : 22 000L <p><u>Note :</u> les niveaux de dilution sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Korasit KS2 : 2,1% - Korasit 5163 : 1 % - Axil 3000 : 1 % - Sarpeco 9+ : 4,5 % 	A

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
1530	<p>Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1. supérieure à 50 000 m³ A</p> <p>2. supérieure à 20 000 m³ mais inférieure ou égale à 50 000 m³ E</p> <p>3. supérieure à 1 000 m³ mais inférieure ou égale à 20 000 m³ D</p>	Total : 25 000 m³ (grumes et sciage)	E	<i>Transfert en rubrique 1532</i>			

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
2160-1	<p>Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable</p> <p>1. Silos plats :</p> <p>a) si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m³ E</p> <p>b) si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m³, mais inférieur ou égal à 15 000 m³ DC</p> <p>2. Autres installations :</p> <p>a) si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m³ A</p> <p>b) si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m³, mais inférieur ou égal à 15 000 m³ DC</p> <p>Les critères caractérisant les termes silo, silo plat, tente et structure gonflable sont précisés par arrêtés ministériels.</p>	<p>Total : 2 250 m³</p> <p>1 silo ouvert sciures : 500 m³</p> <p>1 silo ouvert plaquettes : 500 m³</p> <p>1 silo ouvert écorces : 500 m³</p> <p>1 silo copeaux : 500 m³</p> <p>1 silo copeaux broyés : 150 m³</p> <p>2 silos granulés bois : 90 m³</p>	NC	<i>Transfert en rubrique 1532</i>			

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
1532	<p>Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1. Supérieure à 50 000 m³ A</p> <p>2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ E</p> <p>3. Supérieure à 1 000 m³ mais inférieure ou égale à 20 000 m³ D</p>		<i>Rubrique non visée</i>	<p>Total : 103 221 m³</p> <p>1^{ère} transformation (grumes, billons, planches brutes de sciage, planches sèches non rabotées, plaquettes/sciures) : 21 315 m³</p> <p>2^{ème} transformation (planches brutes de sciage, planches sèches non rabotées, planches autoclavées, planches traitées bacs) : 12 536 m³</p> <p>Granulation (granulés, palettes, grumes et billons, copeaux, broyats plaquettes/sciures, rebus à broyer, écorces, plaquettes/sciures, écorces/broyats, écorces) : 69 370 m³</p>	A	<p>Total : 124 747 m³</p> <p>1^{ère} transformation (grumes, billons, planches brutes de sciage, planches sèches non rabotées, plaquettes/sciures) : 26 420 m³</p> <p>2^{ème} transformation (planches brutes de sciage, planches sèches non rabotées, planches autoclavées, planches traitées bacs) : 13 442 m³</p> <p>Granulation : (granulés, palettes, grumes et billons, copeaux, broyats plaquettes/sciures, rebus à broyer, écorces, plaquettes/sciures, écorces/broyats, écorces) : 77 885 m³</p> <p>3^{ème} transformation : (Planches sèches rabotées, ensemble lamellé-collé) : 7 000 m³</p>	A
2940-2-a	<p>Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.</p> <p>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le " trempé " (Pulvérisation, enduction...).</p> <p>Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :</p> <p>a) Supérieure à 100 kilogrammes/jour : A</p> <p>b) Supérieure à 10 kilogrammes/jour, mais inférieure ou égale à 100 kilogrammes/jour DC</p>		<i>Rubrique non visée</i>	Activité non présente en 2018	NC	400 kg/j	A

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
2260-2	<p>Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensilage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226</p> <p>2. Autres installations que celles visées au 1 :</p> <p>a) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW</p> <p style="text-align: center;">A</p> <p>b) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW</p> <p style="text-align: center;">D</p>	<i>Rubrique non visée</i>		<p>Total : 5 462 kW</p> <p>Parc à grumes : 237,2 kW (convoyage de grumes, ligne d'écorçage, criblage d'écorces, convoyage d'écorces vers les chaudières)</p> <p>Scierie : 611,5 kW (convoyage de connexes, criblage de connexes, broyage de connexes, déchiquetage de connexes)</p> <p>Granulation : 3473 kW (alimentation des presses, presses, broyage, convoyage)</p> <p>Ensilage : 173,2 kW (convoyage, tamiseurs, ensilage, housseuse)</p> <p>Broyage : 967,3 kW (convoyage, démêleur, écorceur, pont-roulant, broyage)</p>	E	<p>Total : 6 282 kW</p> <p>Parc à grumes : 237,2 kW (convoyage de grumes, ligne d'écorçage, criblage d'écorces, convoyage d'écorces vers les chaudières)</p> <p>Scierie : 611,5 kW (convoyage de connexes, criblage de connexes, broyage de connexes, déchiquetage de connexes)</p> <p>Granulation : 3813 kW (alimentation des presses, presses, broyage, convoyage – avec une nouvelle presse)</p> <p>Ensilage : 173,2 kW (convoyage, tamiseurs, ensilage, housseuse)</p> <p>Broyage : 1 007,3 kW (convoyage, démêleur, écorceur, pont-roulant, broyage – avec un nouveau silo - manutention)</p> <p>Lamellé-collé : 379 kW (convoyage, encolleuses, presses, entureuse, cercluse)</p>	E

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
2410-B-1	<p>Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues</p> <p>A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610 A</p> <p>B. Autres installations que celles visées au A, la puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant :</p> <p>1. Supérieure à 250 kW E</p> <p>2. Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW D</p>	<p>Total : 6 420 kW</p> <p>Sciage Twin : 540 kW Sciage Linck : 1 370 kW Séchage/ chaufferie : 685 kW Extension sciage : 2 125 kW Granulation : 1 700 kW</p>	E	<p>Total : 6829,5 kW</p> <p>Parc à grumes : 183,5 kW (démêleur, fraisage, chaîne de tri)</p> <p>Scierie : 3879,1 kW (alimentation scierie, sciage, convoyage, coupe d'équerre)</p> <p>Séchage : 720 kW (séchoirs à planches)</p> <p>Raboterie : 473 kW (convoyage, rabotage, tennoneuse, ligne de refente, aspiration)</p> <p>Traitement : 210 kW (autoclave + bacs de trempage)</p> <p>Granulation : 1194,9 kW (séchoirs à sciures, alimentation des séchoirs, aspiration)</p> <p>Broyage : 165 kW (aspiration)</p>	E	<p>Total : 9 595,5 kW</p> <p>Parc à grumes : 183,5 kW (démêleur, fraisage, chaîne de tri)</p> <p>Scierie : 4 529 kW (alimentation scierie, sciage, convoyage, coupe d'équerre) + trieur empileur de 400 kW + nouvelle alimentation de 250 kW</p> <p>Séchage : 720 kW (séchoirs à planches)</p> <p>Raboterie : 1 123 kW (convoyage, rabotage, tennoneuse, ligne de refente, aspiration + rabotage/tri/empilage)</p> <p>Traitement : 334 kW (autoclave + bacs de trempage)</p> <p>Granulation : 1194,9 kW (séchoirs à sciures, alimentation des séchoirs, aspiration)</p> <p>Broyage : 165 kW (aspiration)</p> <p>Lamellé-collé : 1 346 kW (dépilleur, purgeurs, convoyeurs, scies, raboteuses, aspiration)</p>	E

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
2910-B	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971</p> <p>B. Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C ou sont de la biomasse¹ telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, et si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 MW A</p> <p>2. Supérieure à 0,1 MW mais inférieure à 20 MW : a) En cas d'utilisation de biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, ou de biogaz autre que celui visé en 2910-C, ou de produit autre que biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement E b) Dans les autres cas A</p>	<i>Rubrique non visée en 2010</i>		<p>Total : 7,15 MW</p> <p>1 chaudière bois WEISS de 3,15 MW 1 chaudière bois URBAS de 4 MW</p>	E	<p>Total : 7,15 MW</p> <p>1 chaudière bois WEISS de 3,15 MW 1 chaudière bois URBAS de 4 MW</p>	E

¹ Le gisement de combustible envisagé pour les deux chaudières biomasse sollicitées pour enregistrement sous la rubrique 2910-B est un gisement composé de sciures et de chutes de panneaux de bois.

Cette biomasse entre sous la définition b) v) de la définition de la biomasse, à savoir « Déchets de bois, à l'exception des déchets de bois qui sont susceptibles de contenir des composés organiques halogénés ou des métaux lourds à la suite d'un traitement avec des conservateurs du bois ou du placement d'un revêtement tels que les déchets de bois de ce type provenant de déchets de construction ou de démolition ».

L'utilisation de ce combustible sera encadrée par l'arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment en son article 10 définissant les critères de qualité de la biomasse.

Le gisement représente une quantité annuelle prévisionnelle de 2000 tonnes.

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
2910-A	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement (...) de la biomasse² telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 MW A 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW DC</p>	<p>Total : 6,3 MW</p> <p>1 chaudière bois de 3,15 MW 1 chaudière bois de 3,15 MW</p>	DC	1 chaudière bois URBAS de 16,467 MW	DC	1 chaudière bois URBAS de 16,467 MW	DC

² On entend par « biomasse », au sens de la rubrique 2910 :

a) les produits composés d'une matière végétale agricole ou forestière susceptible d'être employée comme combustible en vue d'utiliser son contenu énergétique ;

b) les déchets ci-après :

i) déchets végétaux agricoles et forestiers ;

ii) déchets végétaux provenant du secteur industriel de la transformation alimentaire, si la chaleur produite est valorisée ;

iii) déchets végétaux fibreux issus de la production de pâte vierge et de la production de papier à partir de pâte, s'ils sont coincinérés sur le lieu de production et si la chaleur produite est valorisée ;

iv) déchets de liège ;

v) déchets de bois, à l'exception des déchets de bois qui sont susceptibles de contenir des composés organiques halogénés ou des métaux lourds à la suite d'un traitement avec des conservateurs du bois ou du placement d'un revêtement, y compris notamment les déchets de bois de ce type provenant de déchets de construction ou de démolition.

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
1172-3	<p>Dangereux pour l'environnement (A), très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 200 t AS</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 t, mais inférieure à 200 t A</p> <p>3. Supérieure ou égale à 20 t, mais inférieure à 100 t DC</p>	<p>Total : 34 t (2 IBC³ de produit et 1 cuve de produit brut)</p>	DC	<i>Rubrique supprimée en 2015</i>			

³ IBC : Intermediate Bulk Container = GRV : Grand Récipient en Vrac.

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
4320	<p>Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 150 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t D</p> <p>Nota : les aérosols inflammables sont classés conformément à la directive 75/324/CEE relative aux générateurs aérosols. Les aérosols « extrêmement inflammables » et « inflammables » de la directive 75/324/CEE correspondent respectivement aux aérosols inflammables des catégories 1 et 2 du règlement (CE) n° 1272/2008.</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 150 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t</p>			<p>Scierie : 673 L</p> <p>Raboterie : 70,2 L</p> <p>Ensachage : 2 L</p> <p>Total : 0,7 t</p>	NC	<p>Scierie : 673 L</p> <p>Raboterie : 70,2 L</p> <p>Ensachage : 2 L</p> <p>Lamellé-collé : 2 L</p> <p>Total : 0,7 t</p>	NC

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
4330	<p>Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60°C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée*.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 10 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t DC</p> <p><i>* Conformément à la section 2.6.4.5 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, il n'est pas nécessaire de classer les liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35°C dans la catégorie 3 si l'épreuve de combustion entretenue du point L2 partie III, section 32 du Manuel d'épreuves et de critères des Nations Unies a donné des résultats négatifs. Toutefois, cette remarque n'est pas valable en cas de température ou de pression élevée, et ces liquides doivent alors être classés dans cette catégorie.</i></p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 10 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t</p>	<i>Rubrique non visée</i>		/	/	/	/

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
4331	<p>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1.000 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1.000 t E</p> <p>3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</p>			<p>Scierie : 215 L</p> <p>Raboterie : 40 L</p> <p>Ensachage : 65 L</p> <p>Broyage : 20 L</p> <p>Cogénération : 905 L</p> <p>Total : 1,2 t</p>	NC	<p>Scierie : 215 L</p> <p>Raboterie : 40 L</p> <p>Ensachage : 65 L</p> <p>Broyage : 20 L</p> <p>Cogénération : 905 L</p> <p>Total : 1,2 t</p>	NC
4310	<p>Gaz inflammables de catégorie 1 ou catégorie 2</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 10 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 10 t DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 10 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t</p>			<p>Acétylène : 0,083 t</p> <p>Total : 0,083 t</p>	NC	<p>Acétylène : 0,083 t</p> <p>Total : 0,083 t</p>	NC

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
4510	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 100 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</p>		<i>Rubrique non visée</i>	<p>Total : 70,24 t</p> <p><u>Autoclave :</u> - Korasit KS2 pur : 20 000L</p> <p><u>Bacs de trempage :</u> - Sarpeco 9+ pur : 6000L - Bac de dilué incolore : 22 000L - Bac de dilué jaune : 22 000L</p> <p><u>Chaudières :</u> - Cétamine : 240 L</p> <p><u>Note :</u> les niveaux de dilution sont les suivants : - Korasit KS2 : 2,1% - Korasit 5163 : 1 % - Sarpeco 9+ : 4,5 %</p> <p><u>Note :</u> le Korasit 5163 (H413), ainsi que les produits dilués à base de Korasit KS2 (H412) cités sous la rubrique 2415 n'entrent pas sous la rubrique 4510 étant donné leur phase de risque.</p>	DC	<p>Total : 64,24 t</p> <p><u>Autoclave n°1 :</u> - Korasit KS2 pur : 10 000L</p> <p><u>Autoclave n°2 :</u> - Axil 3000 pur : 4000L</p> <p><u>Bacs de trempage :</u> - Sarpeco 9+ pur : 6000L - Bac de dilué incolore : 22 000L - Bac de dilué jaune : 22 000L</p> <p><u>Chaudières :</u> - Cétamine : 240 L</p> <p><u>Note :</u> les niveaux de dilution sont les suivants : - Sarpeco 9+ : 4,5 %</p> <p><u>Note :</u> le Korasit 5163 (H413), ainsi que les produits dilués à base de Korasit KS2 (H412) cités sous la rubrique 2415 n'entrent pas sous la rubrique 4510 étant donné leur phase de risque. L'Axil 3000 dilué ayant une phase de risque H411, il est classé sous la rubrique 4511.</p>	DC

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
4734	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 2 500 t A</p> <p>b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t E</p> <p>c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total DC</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1 000 t A</p> <p>b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total E</p> <p>c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 2 500 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 25 000 t</p>	<i>Rubrique non visée</i>		<p>Total : 10 t</p> <p>SP98 : 60 L GNR : 10 000 L</p>	NC	<p>Total : 10 t</p> <p>SP98 : 60 L GNR : 10 000 L</p>	NC

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
4511	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 200 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t</p>	<i>Rubrique non visée</i>		<p>Total : 11,473 t</p> <p>Scierie : 731 L Raboterie : 201,5 L Chaudière : 240 L Cogénération : 300 L GNR : 10 000L</p> <p><i>Note : le Korasit 5163 (H413), ainsi que les produits dilués à base de Korasit KS2 (H412) cités sous la rubrique 2415 n'entrent pas sous la rubrique 4511 étant donné leur phase de risque.</i></p>	NC	<p>Total : 67,473 t</p> <p>Scierie : 731 L Raboterie : 201,5 L Autoclaves : 56 000 L Chaudière : 240 L Cogénération : 300 L GNR : 10 000L</p> <p><u>Autoclave n°3 :</u> - Cuve de mélange marron Axil 3000 : 6000L - Cuve de dilué bleu Axil 3000 : 50 000L</p> <p><u>Note :</u> les niveaux de dilution sont les suivants : - Axil 3000 : 1 %</p> <p><i>Note : le Korasit 5163 (H413), ainsi que les produits dilués à base de Korasit KS2 (H412) cités sous la rubrique 2415 n'entrent pas sous la rubrique 4511 étant donné leur phase de risque.</i></p>	NC
4442	<p>Gaz comburants de catégorie 1</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 50 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 2 t et inférieure à 50 t DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</p>				<p>Oxygène : 0,083 t</p> <p>Total : 0,083 t</p>	NC	<p>Oxygène : 0,083 t</p> <p>Total : 0,083 t</p>

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
1432	<p>Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)</p> <p>1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 50 t pour la catégorie A AS</p> <p>b) Supérieure ou égale à 5 000 t pour le méthanol AS</p> <p>c) Supérieure ou égale à 10 000 t pour la catégorie B, notamment les essences y compris les naphthes et kérosènes, dont le point éclair est inférieur à 55 °C (carburants d'aviation compris) AS</p> <p>d) Supérieure ou égale à 25 000 t pour la catégorie C, y compris les gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles) et les kérosènes, dont le point éclair est supérieur ou égal à 55 °C AS</p> <p>e) Supérieure ou égale à 25 000 t pour les fiouls lourd AS</p> <p>2. Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :</p> <p>a) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m³ A</p> <p>b) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m³ mais inférieure ou égale à 100 m³ DC</p>	<p>Huiles hydrauliques et moteurs, cuve aérienne de fioul, liquide lave-glace et liquide de refroidissement</p> <p>Total : 1,4 m³</p>	NC	<i>Rubrique supprimée en 2015</i>			

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
1434	<p>Liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60° C et 93° C (1), fiouls lourds et pétroles bruts, à l'exception des liquides mentionnés à la rubrique 4755 et des autres boissons alcoolisées (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435).</p> <p>1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant :</p> <p>a) Supérieur ou égal à 100 m³/h A</p> <p>b) Supérieur ou égal à 5 m³/h, mais inférieur à 100 m³/h DC</p> <p>2. Installations de chargement ou de déchargement desservant un stockage de ces liquides soumis à autorisation</p> <p>(1) à l'exception de ceux ayant donné des résultats négatifs à une épreuve de combustion entretenue reconnue par le ministre chargé des installations classées.</p>	<p>1 volucompteur de fioul</p> <p>Débit : 0,6 m³/h</p>	NC	<p>1 volucompteur de fioul</p> <p>Débit : 0,6 m³/h</p>	NC	<i>Passage sous la rubrique 1435</i>	

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
1435	<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <p>1. Supérieur à 20 000 m³ E</p> <p>2. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ DC</p> <p>Essence : tout dérivé du pétrole, avec ou sans additif d'une pression de vapeur saturante à 20°C de 13 kPa ou plus, destiné à être utilisé comme carburant pour les véhicules à moteur, exceptés le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et les carburants pour l'aviation.</p>	<i>Rubrique non visée</i>		<p>2 cuves de distribution de GNR (scierie + granulés)</p> <p>Débit : 340 m³/an</p>	NC	<p>2 cuves de distribution de GNR (scierie + granulés)</p> <p>Débit : 342 m³/an</p>	NC
1436	<p>Liquides de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C (1), à l'exception des boissons alcoolisées (stockage ou emploi de).</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 000 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t DC</p> <p>(1) à l'exception de ceux ayant donné des résultats négatifs à une épreuve de combustion entretenue reconnue par le ministre chargé des installations classées.</p>			Raboterie : 0,060 t	NC	Raboterie : 0,060 t	NC

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
1630	<p>Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de). Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure à 250 t A</p> <p>2. Supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t D</p>			1 stockage dans la cogénération : 2 t	NC	1 stockage dans la cogénération : 2 t	NC
2560.B.1	<p>Métaux et alliages (travail mécanique des)</p> <p>B. Autres installations que celles visées au A, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure à 1000 kW. E</p> <p>2. Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1000 kW DC</p>		<i>Rubrique non visée</i>	<p>Scierie affûtage : 29,3 kW</p> <p>Raboterie affûtage : 4,35 kW</p> <p>Total : 33,7 kW</p>	NC	<p>Scierie affûtage : 29,3 kW</p> <p>Raboterie affûtage : 4,35 kW</p> <p>Total : 33,7 kW</p>	NC
2563	<p>Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface.</p> <p>La quantité de produit mise en œuvre dans le procédé étant :</p> <p>1. Supérieure à 7500 l E</p> <p>2. Supérieure à 500 l, mais inférieure ou égale à 7500 l DC</p>			<p>Scierie (bain de trempage pour affûtage) : 100 L</p> <p>Granulation (bain d'acétone pour dégraissage des mandrins) : 10 L</p> <p>Raboterie (cuve de dégraissage) : 20 L</p> <p>Total : 130 L</p>	NC	<p>Scierie (bain de trempage pour affûtage) : 100 L</p> <p>Granulation (bain d'acétone pour dégraissage des mandrins) : 10 L</p> <p>Raboterie (cuve de dégraissage) : 20 L</p> <p>Total : 130 L</p>	NC

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
2920	Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa, et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant supérieure à 10 MW	3 compresseurs de 37 kW et 1 compresseur de 15 kW Total : 126 kW	D	Pas de fluide inflammable ou toxique utilisé dans les installations de compression du site (rubrique modifiée en restreignant aux fluides inflammables ou toxiques)	NC	Pas de fluide inflammable ou toxique utilisé dans les installations de compression du site (rubrique modifiée en restreignant aux fluides inflammables ou toxiques)	NC
2925	Accumulateurs (ateliers de charge d') La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW D	<i>Rubrique non visée</i>		Postes : deux de 1,5 kW et un de 2,8 kW Total : 5,8 kW	NC	Postes : deux de 1,5 kW et un de 2,8 kW Total : 5,8 kW	NC
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur : a) La surface de l'atelier étant supérieure à 5 000 m ² A b) La surface de l'atelier étant supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 5000 m ² DC	<i>Rubrique non visée</i>		100 m ²	NC	100 m ²	NC

Rubrique	Activités	Capacité/ puissance de l'AP de 2010	Régime AP 2010	Capacité/ puissance demandée en 2018	Régime 2018	Capacité/ puissance demandée en 2021	Régime 2021
4719	<p>Acétylène (numéro CAS 74-86-2).</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 t D</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t</p>	Rubrique non visée		Total : 0,083 t	NC	Total : 0,083 t	NC
4725	<p>Oxygène (numéro CAS 7782-44-7).</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 200 t A</p> <p>2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t D</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 2 000 t</p>		Rubrique non visée		Total : 0,083 t	NC	Total : 0,083 t

A : Autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration, DC : Déclaration contrôlée

Le présent chapitre consiste à la description des installations du site, intégrée au DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter).

De plus, selon la nomenclature Loi sur l'Eau mentionnée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, les rubriques visées dans le cadre du site de la SAS FARGES sont les suivantes.

Rubriques concernées		Régime	Observations
N°	Libellé		
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure à 1 ha : A 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : D	Déclaration	La zone de comblement et terrassement, sans gestion des eaux pluviales existante, concernera une surface d'environ 13 500 m ² .
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure à 100 m : A 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m : D	Autorisation	400 mètres linéaires du lit du ruisseau seront remaniés. En phase travaux, des dérivations provisoires seront aussi éventuellement nécessaires à la réalisation des aménagements à sec.
3.1.3.0	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1° Supérieure à 100 m : A 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m : D	Autorisation	400 mètres linéaires du lit mineur seront canalisés (ouvrage hydraulique).
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères : A 2° Dans les autres cas : D	-	Aucune frayère n'est présente dans le cours d'eau concerné par le projet.
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m ² : A 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² : D	Déclaration	Le lit majeur est difficilement estimable (pas de zones inondables connues pour ce ruisseau) mais il peut être considéré comme d'environ 800 m² .

Rubriques concernées		Régime	Observations
N°	Libellé		
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha : A 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha : D	Déclaration	Environ 6 500 m ² de zones humides seront terrassées et comblées.

2 DESCRIPTION DU SITE ET HISTORIQUE DES EVOLUTIONS

Le site est existant, il est composé :

- **De bâtiments industriels et de silos :**

- Bâtiment F01 (6 698 m²) : scierie de 5638 m² et parc à grumes de 1 060 m² ; ce bâtiment est bordé d'un auvent de 240 m², d'un bâtiment de 121 m² abritant 2 déchiquetteuses Pallmannet et de 2 silos : S1 de 1 500 m³ (plaquettes et sciures) et S2 de 1 500 m³ (plaquettes et sciures). A cela s'ajoutent le parc à grumes (stockages) de 22 550 m² et 3 transformateurs de 1 250 kVA, 1 600 kVA et 2 500 kVA,
→ *Evolution à 3 ans : agrandissement du bâtiment de la scierie à 7 000 m²,*
- Bâtiment F20 (1 990 m²) : chaudières URBAS et WEISS et silos : S3 de 3 000 m³ (écorces de broyats), S4 de 150 m³ (écorces et broyats de la chaudière URBAS), S5 de 35 m³ (écorces et broyats de la chaudière WEISS) ; ce bâtiment est bordé du silo S8 de 750 m³ (copeaux),
- Bâtiment F22 (1 040 m²) : chaudière de cogénération biomasse et silos : S6 de 300 m³ (écorces et plaquettes) et S7 de 300 m³ (écorces et plaquettes), ainsi que deux postes de livraison de 1 250 et 4 700 kVA,
- Bâtiment F10 (340 m²) : cellules de séchage de planches n°1 et 2, avec un poste de transformation de 800 kVA à côté,
- Bâtiment F11 (1 940 m²) : cellules de séchage de planches n°3 à 12,
- Bâtiment F12 (2 384 m²) : raboterie de 1 512 m², avec bureaux administratifs et d'accueil de 97 m² et un auvent de stockage de 775 m²,
→ *Evolution à 3 ans : agrandissement du bâtiment de la raboterie à 4 500 m²,*
- Bâtiment F13 (300 m²) : traitement par autoclave avec un rail d'alimentation et de sortie,
→ *Evolution à 3 ans : déplacement au sein d'un nouvel atelier de traitement du bois dans un nouveau bâtiment de 6 500 m²,*
- Bâtiment F16 ouvert sur une façade (160 m²) : traitement par trempage et bâtiment ouvert sur une façade (80 m²) : stabilisation des planches après égouttage,
→ *Evolution à 3 ans : suppression des 2 bâtiments et déplacement des 2 bacs de traitement au sein d'un nouvel atelier de traitement du bois avec l'autoclave, dans un nouveau bâtiment de 6 500 m²,*
- Bâtiment F24 en 2 parties : 500 m² pour le séchoir à bandes SWISS COMBI en amont de l'atelier granulation et 335 m² pour le séchoir PRODESA également en amont de l'atelier granulation,
- Bâtiment F23 : granulation : 110 m² pour le poste de pilotage, 275 m² pour les 5 presses à granulés, 205 m² pour les silos S9 (750 m³ : broyats de plaquettes et sciures) et S10 (750 m³ : broyats de plaquettes et sciures), 510 m² pour le silo S11 de 750 m³ (broyats de plaquettes et sciures). Ce bâtiment est bordé par le bâtiment PROMILL de 42 m² abritant les 2 broyeur PROMILL et accueille deux postes de transformation de 2 000 et 2 500 kVA,

→ Evolution à 3 ans : ajout d'une 6^{ème} presse avec les 5 premières, agrandissement du local des presses à environ 330 m², ajout d'un 3^{ème} transformateur de 2 000 kVA,

- Bâtiment F25 : conditionnement de granulés : 1 110 m² pour le conditionnement des granulés. Ce bâtiment est bordé des silos S12 de 288 m² (240 m³ : granulés), S13 de 71 m² (50 m³ : granulés) et S14 de 71 m² (45 m³ : granulés). Il alimente également le silo S22 de 260 m² (250 m³ : granulés),
- Des silos dits silos Privé : S15 (350 m² et 7 050 m³), S16 (350 m² et 9 500 m³), S17 (350 m² et 9 500 m³) et S18 (350 m² et 9 500 m³), pour les granulés,
- Bâtiment F26 : ligne de broyage : 715 m² pour le bâtiment acoustique recouvrant la chaîne d'alimentation occupant 361 m² (alimentation et écorçage), 350 m² pour le bâtiment abritant le broyeur PHT1000 PALLMANN et la découpeuse PZ1 PALLMANN, 112 m² pour le silo S19 de 450 m³ (écorçage), 132,5 m² pour le silo S20 de 1 500 m³ (broyats de plaquettes et sciures) et 315 m² pour le silo S21 de 3 500 m³ (plaquettes et sciures). Ce bâtiment accueille également un poste de transformation de 1 600 kVA.

→ Evolution à 3 ans : ajout d'un nouveau silo cylindrique (même type que le S20) à côté du silo S20,

→ Evolution à 3 ans : ajout d'un nouveau bâtiment F30, abritant l'activité de lamellé-collé (LLC), sur une surface de 5 000 m² de bâtiment et 2 500 m² de stockages extérieurs. Ce bâtiment sera équipé d'un transformateur de 2 000 kVA.

- **Des postes de charge :**

- 2 accumulateurs au niveau du bâtiment F13,
- 1 accumulateur au niveau du bâtiment F24,

- **De zones de stockages extérieures :**

- Le parc à grumes avec un stockage principal à côté de la scierie, et deux stockages secondaires plus éloignés,
- Les stocks de planches,
- Les stocks de produits connexes bois,
- Les stocks de granulés (palettes emballées de sacs),

- **D'espaces verts.**

Des convoyeurs sont disposés entre les bâtiments et les silos pour transporter la sciure, les écorces, les plaquettes et les granulés.

2.1 AMENAGEMENTS EXTERIEURS

L'accès au site est possible depuis :

- La rue de l'Industrie au Nord : entrée pour les véhicules légers et les poids-lourds,
- La rocade Est d'Egletons au Sud : entrée pour les véhicules légers et les poids-lourds.

Les entrées et sorties du site sont accessibles par les services de secours. Une troisième entrée est présente au niveau de la scierie depuis la rue de Tra le Bos, elle ne donne accès qu'à un parking pour des véhicules légers et ne communique avec le site que pour les piétons.



Accès par la rocade Est

Le site ne dispose actuellement pas de clôture sur son périmètre ICPE autorisé. Il sera partiellement fermé par une clôture bois en 2018. Le site bénéficie d'un réseau de caméras de surveillance 24 h/24.

Toute personne accédant au site doit se présenter à l'accueil, situé dans le bâtiment F12, au niveau de la rue de l'Industrie. Un autre accueil est présent à la granulation, au niveau des bureaux à proximité du bâtiment F16 : cet accueil est réservé aux transporteurs enlevant les palettes de granulés et aux livraisons de matière destinée à la granulation.

Toute personne pénétrant sur le site est identifiée. Il lui est remis, selon les cas, des consignes de sécurité et/ou un plan de prévention. Les transporteurs sont soumis à un protocole de chargement/déchargement.

Les zones imperméabilisées extérieures sont divisées entre :

- Les parkings des véhicules légers et des poids-lourds,
- Les voiries de circulation : véhicules légers, poids-lourds, zones d'attente...,
- Les zones de stockages extérieures.

Des espaces verts sont aménagés et entretenus sur tout le site.

Les eaux pluviales du site (toitures et ruissellements sur les voiries, parkings...) sont collectées suivant 2 bassins versants, dont les surfaces cumulées correspondent à la surface totale du site actuel. Ces eaux pluviales sont ensuite dirigées vers 2 bassins localisés au Sud-Est du site (n°1 et

n°2), dont la propriété foncière est le SYMA⁴. L'exutoire des bassins de rétention est le ruisseau de la Goutte Molle. Ces bassins recueillent également les eaux pluviales du reste de la Zone d'Activités.

Ces bassins peuvent aussi servir de rétention d'eau potentiellement polluées en cas d'incendie. Ils sont équipés de vannes obturatrices manœuvrables manuellement permettant de contenir sur le site les eaux potentiellement polluées, en cas de besoin (incendie par exemple). Les eaux potentiellement polluées en cas d'incendie sont stockées dans ces bassins, puis évacuées en tant que déchets par un récupérateur agréé, ou si elles respectent les seuils réglementaires définis dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter, directement renvoyées au milieu naturel.

2.2 ACTIVITES

2.2.1 Mode de conduite des installations

La SAS FARGES produit des bois transformés destinés à la construction (planches, bardages, terrasses, ossature, charpente...) et au chauffage (granulés).

Les produits de construction sont commercialisés :

- Bruts en sortie de scierie, sans séchage, ni traitement, ni autre transformation,
- Secs, après passage par l'activité de séchage,
- Rabotés,
- Traités.

Les granulés sont quant à eux commercialisés :

- En sac de 15 kg, par palettes contenant 66 ou 72 sacs,
- En vrac, par big-bag de 1 tonne,
- En vrac, chargé directement dans des camions de type céréaliers.

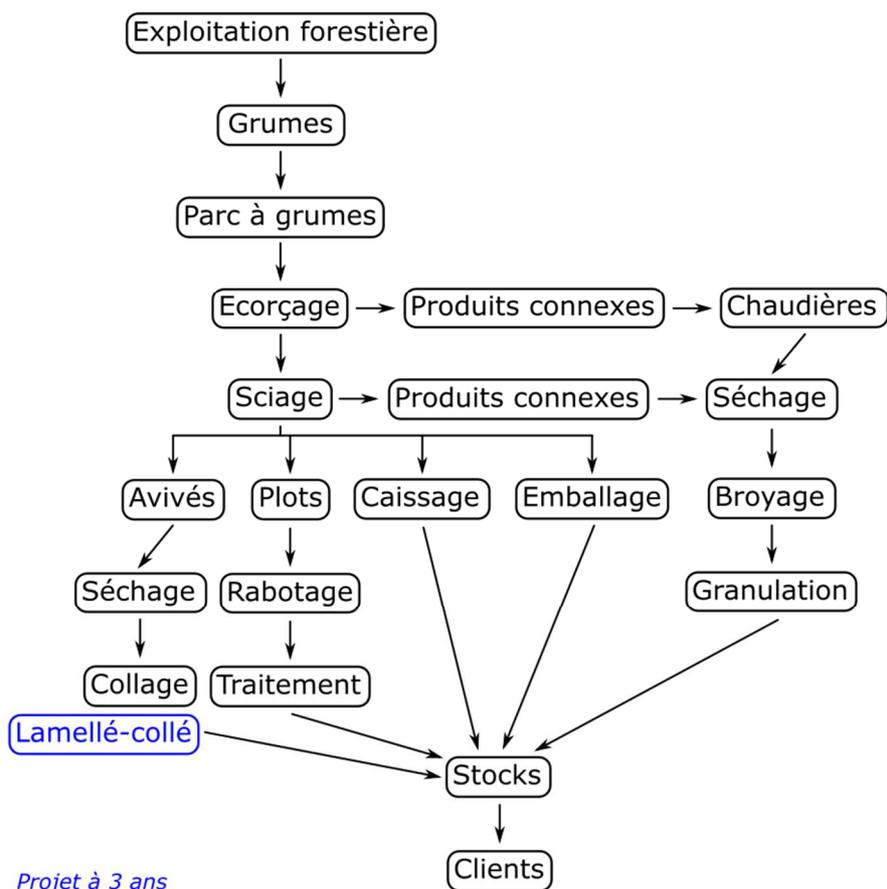
Les matières premières sont des grumes de bois, exclusivement résineux : pin, épicéa, mélèze et douglas.

Le site est divisé en plusieurs zones dédiées chacune à une étape de la production, ainsi qu'aux espaces de stockages de matières premières et de produits finis.

Les déchets sont stockés en bennes, GRV (Grands Récipient en Vrac), fûts..., sur rétention si nécessaire et selon leur nature.

⁴ SYMA : Syndicat Mixte d'Aménagement.

Le principe d'exploitation du site est le suivant.



2.2.2 Mode de stockage des produits

a. Matières premières et produits nécessaires aux machines

Les grumes (bois)

Les bois mis en œuvre dans la scierie sont exclusivement des résineux. Il s'agit principalement de douglas, de pin, d'épicéas et de mélèze.

L'origine de ces bois est essentiellement locale. La majorité des bois provient du Massif Central et des départements limitrophes.

Le site transforme environ 300 000 m³ de grumes par an (307 655 m³ en 2017) répartis comme suit :

- Le rendement de production de sciage est d'environ 50%, soit un volume scié d'environ 150 000 m³ (144 433 m³ en 2017). Les produits sont ensuite soit vendus en l'état, soit envoyés dans le circuit de seconde transformation (séchage, traitement...) de l'usine,
- Les produits connexes : écorces, sciures, chutes... d'un volume d'environ 150 000 m³ (163 222 m³ en 2017) sont valorisés sur site, soit par production de chaleur et d'électricité (combustion des écorces), soit par production de granulés de bois (sciures et chutes).

Les produits de préservation du bois

➤ Systeme par trempage

Il existe 2 bacs de bain de traitement par trempage sur le site, sous abri. La capacité utile de chaque bac est de 22 m³, avec une rétention en acier de même capacité et un égouttage optimisé.

Les 2 cuves contiennent le même produit fongicide et insecticide préventif en phase aqueuse pour la protection du bois. A noter qu'un colorant jaune est ajouté à la solution d'un des 2 bacs (l'objectif est d'identifier visuellement les bois une fois traités).

➤ Systeme par autoclave

L'installation est constituée d'un autoclave d'une capacité totale de 112 000 L, constituée de 4 cuves :

- 2 cuves de produits dilués (bleu et marron) de 50 000 L chacune,
- 2 cuves de produits en mélange (bleu et marron) de 6 000 L chacune,

L'installation est associée à une capacité de rétention pouvant retenir 50% des volumes totaux présents et 100% du plus gros volume.

L'installation est associée à une capacité de stockage externe de produit concentré de 26 000 L, sous la forme de cuves IBC (= GRV) de 1 000 L. Ce stockage est sur rétention.

Le produit utilisé est un produit fongicide et insecticide préventif en phase aqueuse pour la protection du bois par imprégnation profonde. C'est un produit de dernière génération qui ne contient ni chrome ni arsenic.

D'ici 2019-2021 :

- Deux nouveaux autoclaves seront implantés sur le site (capacité : 2x50 000 L de dilué, 2x6 000 L de mélange),
- La totalité des installations de traitement du bois seront réunies au sein d'un même atelier.

Les produits de maintenance

Les produits de maintenance sont les suivants :

- Huiles moteurs et mécaniques,
- Huiles hydrauliques,
- Graissage mécanique,
- Lave glace (solution hydro-alcoolique),
- Liquide de refroidissement,
- Liquide antigel.

Les carburants

Le GNR (Gazole Non Routier) est le carburant utilisé pour les engins motorisés de l'usine.

Le GNR est stocké et distribué sur 2 stations (scierie et granulation) d'une capacité de 5 000 L.

Les cuves aériennes actuelles sont des dispositifs intégrés et dédiés spécialement au stockage et à la distribution de carburant. Il s'agit d'installations à double enveloppe et équipées de différentes sécurités telles que limiteur de remplissage, protection anti-siphonage, clapet anti-retour, alarme anti-fuite, évent double pressurisé.

Les gaz

Pour des opérations de maintenance d'équipements, le site dispose de bouteilles d'oxygène et d'acétylène.

Quantités

En italique : nom commercial du produit indiqué sur la fiche de données de sécurité

En vert : quantités attendues en 2021.

Produit <i>Nom commercial</i>	Quantité stockée sur site	Quantité produite/utilisée par an	Rétention	Localisation	Utilité
Grumes et billons	17 300 m ³ 20 000 m ³	300 000 m ³ utilisés 360 000 m ³	Non	Parcs à grumes (14 300 m ³) et ligne de broyage (3 000 m ³)	Production
Connexes de transformation (sciures, plaquettes et broyats)	10 250 m ³ 15 000 m ³	230 000 m ³ (dont environ 70% produites sur site et 30% achetées ⁵) 300 000 m ³	Non	Silo S1, S2, S9, S10, S11, S20, S21 + 1 nouveau silo à côté du S20	Production
Granulés	47 135 m ³	100 000 m ³ produits (125 000 t) 145 000 m ³ (181 000 t)	Non	Silo S12, S13, S14, S15, S16, S17, S18, S22 Palettes de 66 ou 72 sacs de 15kg	Commercialisation
Copeaux	750 m ³	6 000 m ³ utilisés 3 800 m ³ produits 7 200 m ³ utilisés 5 000 m ³ produits	Non	Silo S8	Production
Ecorces et broyats de biomasse	7 235 m ³ 8 500 m ³	70 000 t consommés 84 000 t	Non	Silo S3, S4, S5, S6, S7, S19	Chaudière (production de chaleur)
Plastiques (bobines)	83 t (dont 65 t de film et 18 t de housse)	209 t utilisés (dont 148 t de film et 61 t de housse) 335 t	Non	Bâtiment F25 (ensachage)	Production (conditionnement de granulés)
Palettes	3 100 m ³ (9 400 palettes) 3 600 m ³ (12 000 palettes)	100 000 palettes 150 000 palettes	Non	Extérieur Zone ZS07 (expédition granulés)	Production (conditionnement de granulés)
Planches	16 550 m ³	150 000 m ³ sciés 180 000 m ³	Non	Extérieur (tout le site) Abrité : planches autoclavées au niveau de la raboterie (bâtiment F12)	Production ou commercialisation

⁵ Sous forme de sciures, plaquettes, copeaux ou grumes à broyer.

Produit <i>Nom commercial</i>	Quantité stockée sur site	Quantité produite/utilisée par an	Réten- tion	Localisation	Utilité
KORASIT KS2 <i>KORASIT KS2</i>	20 000 L concentré 112 000 L dilué 10 000 L concentré 168 000 L dilué	20 000 L	X	Bâtiment F13 (autoclave)	Traitement du bois par autoclave
KORASIT KS5163 marron <i>Korasit KS2 5%ige Lösung</i>	4 000 L concentré En dilution, remplace le Korasit KS2. 4 000 L concentré En dilution, remplace le Korasit KS2 ou l'Axil 3000.	2 000 L	X	Bâtiment F13 (autoclave)	Traitement du bois par autoclave
Colorant jaune	50 L 50 L	50 L	X	Bâtiment F16 (trempage)	Traitement du bois par trempage
SARPECO 9+ incolore <i>SARPECO 9- PLUS</i>	6 000 L concentré 44 000 L dilué 6 000 L concentrée 44 000 L dilué	13 000 L avec colorant jaune 11 000 L incolore	X	Bâtiment F16 (trempage)	Traitement du bois par trempage
AXIL3000 <i>c</i>	4 000 L 56 000 L dilué	10 000 L	X	Nouveau bâtiment de traitement	Traitement du bois par autoclave
Acétone <i>Acétone 5 litres</i>	5 L 5 L	100 L	X	Conditionnement (bâtiment F25)	Conditionnement granulés
AD Blue	1 000 L 1 000 L	4 000 L	X	Scierie (bâtiment F01)	Véhicules/engins
GNR <i>TURBO TRACTION BP MoteurPro B0</i>	10 000 L 10 000 L	300 000 L	X	Scierie (bâtiment F01) : 5 000 L Ligne de broyage (bâtiment F26) : 5 000 L	Véhicules/engins
Essence SP <i>Supercarburant Sans Plomb 98</i>	60 L 60 L	400 l/an	X	Scierie (bâtiment F01)	Découpe
Huiles vidange moteur	2 000 L 2 000 L	30 000 l/an	X	Zone déchets C (scierie : bâtiment F01)	Maintenance machines/véhicules
Huiles hydrauliques	1 200 L 1 200 L		X	Local huile (F01) + ateliers de maintenance	
Graissage mécanique	1 500 kg 1 500 kg		X	raboterie (F12) et granulation (F22)	
Lave glace (solution hydro- alcoolique) <i>LAVE GLACES - 20 °C GLASSNET</i>	210 L 210 L	100 l	X	Local maintenance parc roulant (F01)	Flotte de véhicules/engins
Liquide de refroidisse- ment	230 L 230 L	120 l	X	Local maintenance parc roulant (F01)	Flotte de véhicules/engins

Produit <i>Nom commercial</i>	Quantité stockée sur site	Quantité produite/utilisée par an	Réten- tion	Localisation	Utilité
Liquide antigel	500 L 500 L	500 l	X	Local maintenance parc roulant (F01) + chaufferie (F20) + atelier de maintenance granulation (F22)	Chaudières + véhicules/engins
Colles <i>LOCTITE HB S049 PURBOND</i>	4 000 L	12 000 L	X	Atelier lamellé-collé (F30)	Production
Dégraissant <i>Alumix Ultra</i>	190 kg 190 kg	1000 kg	X	Chaudières (F20) et cogénération (F22)	Maintenance
Additif anti- corrosion <i>Hydrex 1780 1781 1904</i>	705 kg 705 kg	3000 kg	X	Chaudières (F20) et cogénération (F22)	Maintenance
Oxygène <i>Oxygène comprimé</i>	83 kg 83 kg	/	Non	Local maintenance parc roulant (F01)	Maintenance
Acétylène <i>Acétylène dissous</i>	83 kg 83 kg	/	Non	Local maintenance parc roulant (F01)	Maintenance

A noter que le stock de KORASIT KS2 pur diminue dans le cadre de l'évolution du site : en effet, le stock de produit pur a été réduit et remplacé par un renouvellement plus fréquent des stocks.

b. Produits finis

Les produits finis sont :

- Pour les granulés :
 - Mis en vrac par par big-bag de 1 t : pas de stock sur site (production à la demande),
 - Mis en vrac en camion directement : déversement dans des camions de type céréalières,
 - Mis en sac de 15 kg, conditionnés sur palettes de 66 ou 72 sacs, stockées au niveau des plateformes d'expéditions (zones ZS06 et ZS07),
- Pour les planches : stockées en colis sur les plateformes de stockage réparties sur tout le site.

Aucun stockage n'est conservé au droit des zones de fabrication. Les produits finis sont évacués vers les zones de stockage dès leur sortie des lignes de production.

Les quantités de produits fabriqués sur site de manière globale sont les suivantes.

Produits	Quantité maximale (m ³) Aujourd'hui	Quantité maximale (m ³) 2021
Planches brutes de sciage	5 500	6 300
Planches sèches non rabotées	3 000	3 200
Planches sèches rabotées	2 000	2 300
Planches traitées par bacs	1 500	1 700
Planches autoclavées	5 500	6 300
Pièces lamellées-collées	/	7 000
Granulés	50 000	50 000
Total	67 500	76 800

En vert : quantités attendues en 2021

c. Déchets

Le site produit principalement les déchets suivants :

- Des déchets banals :
 - Films plastiques PE d'emballage,
 - Métaux,
 - Chutes de bois,
 - Déchets banals en mélange,
 - Cartons d'emballage, papiers, plastiques, métaux,
- Des déchets dangereux :
 - Emballages vides souillés,
 - Huiles usagées,
 - Boues de séparateurs à hydrocarbures,
 - Cartouches d'encre, néons, ampoules...

Les déchets de bois dits « propres » tels que les chutes de coupe sont valorisés sur le site (granulation), les autres déchets de bois (poussières d'aspiration, dépôts...) sont éliminés en temps que déchets banals.

Les déchets spécifiques tels qu'huiles usagées, néons, cartouches d'encre... sont triés, repris par les fournisseurs quand cela est possible, ou confiés à des prestataires spécialisés.

Les déchets dangereux sont stockés, en attente d'enlèvement, sous abri. Ces déchets sont suivis par le biais des bordereaux de suivi de déchets. Ils sont stockés à l'abri et sur rétention et/ou en contenants étanches (huiles, aérosols, chiffons souillés, DASRI⁶...). Ils ne sont donc pas susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des eaux et/ou des sols.

Le site produit également des cendres via les chaudières à biomasse. Elles sont préalablement éteintes par immersion et égouttées dans le process, puis stockées dans des bennes. Elles sont ensuite épandues ou évacuées en tant que déchets. Ces cendres présentent des teneurs en métaux lourds largement inférieures aux seuils réglementaires de l'Arrêté Ministériel du 25 juillet 1997, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°2910 et de l'Arrêté Ministériel du 24 septembre 2013, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2910-B.



Benne de DIB

2.2.3 Manutention

Le site dispose d'engins servant à la manutention :

- 16 chariots élévateurs,
- 1 chargeuse à pinces,
- 2 chargeuses à godet,
- 3 pelles,
- 2 nacelles,
- 3 élévateurs électriques,
- 17 grumiers et semi-remorques.

Le projet d'extension des activités va nécessiter d'ici 2021, en plus des engins actuels :

- 5 élévateurs,
- 1 nacelle,
- 1 semi-remorque.

⁶ Déchets d'activités de soins à risque infectieux.



Engin de manutention

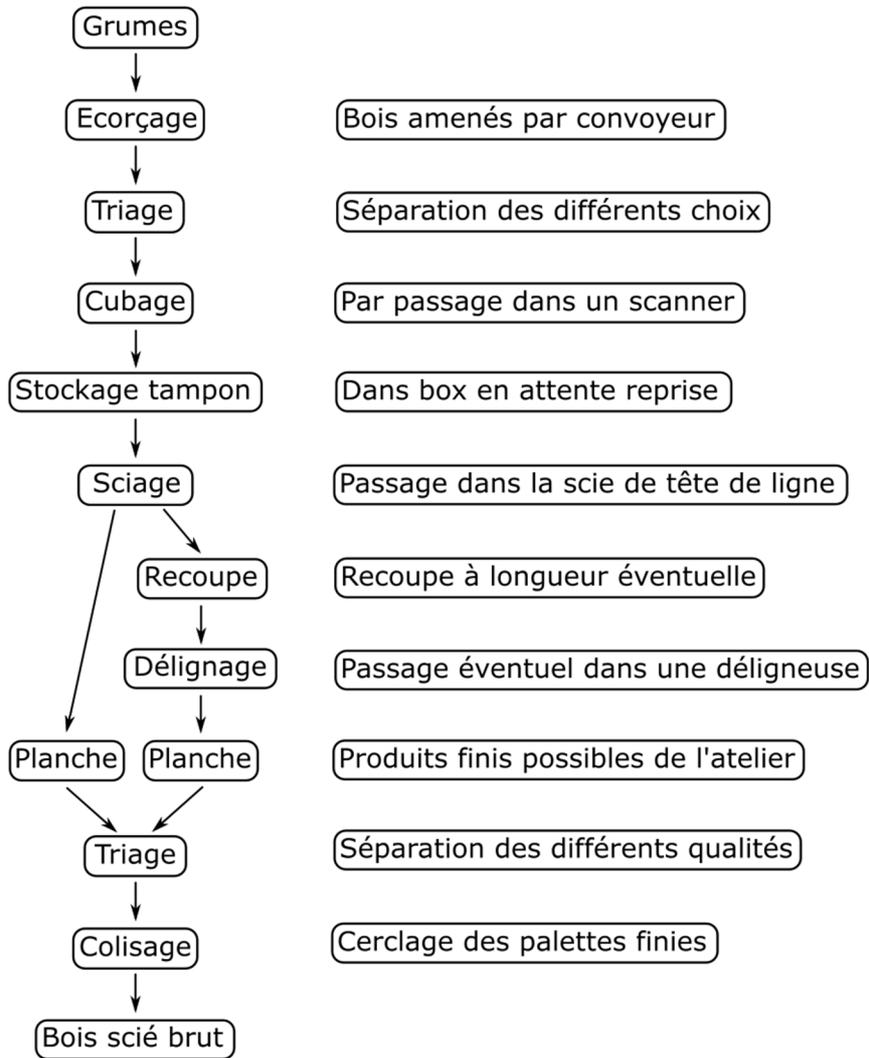
2.3 ATELIERS

2.3.1 Atelier de sciage et parc à grumes (1^{ère} transformation)

C'est un atelier situé au Nord-Est du site (bâtiment F01). L'objectif de cet atelier est double :

- Parc à grumes : réceptionner et écorcer les grumes, puis trier et stocker les billons,
- Scierie : scier les billons et produire les planches brutes de sciage.

Schématiquement, son fonctionnement est le suivant.



Grumes



Entrée au sciage

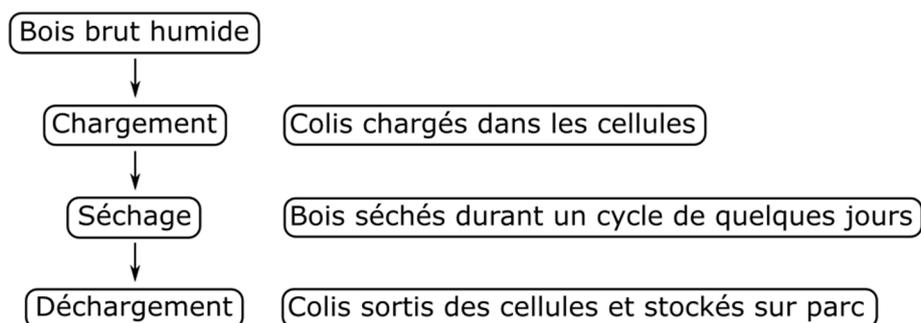


Sciage

2.3.2 Atelier de séchage de planches

Cet atelier est situé au centre du site (bâtiment F10/F11). Il s'agit d'une installation de séchage des planches brutes de sciage qui sortent de la scierie. L'objectif est d'extraire l'humidité des bois avant qu'ils n'intègrent le circuit de rabotage ou de traitement. Cet atelier se compose de 12 cellules de séchage d'un volume unitaire de 200 m³ (2 cellules) et de 300 m³ (10 cellules).

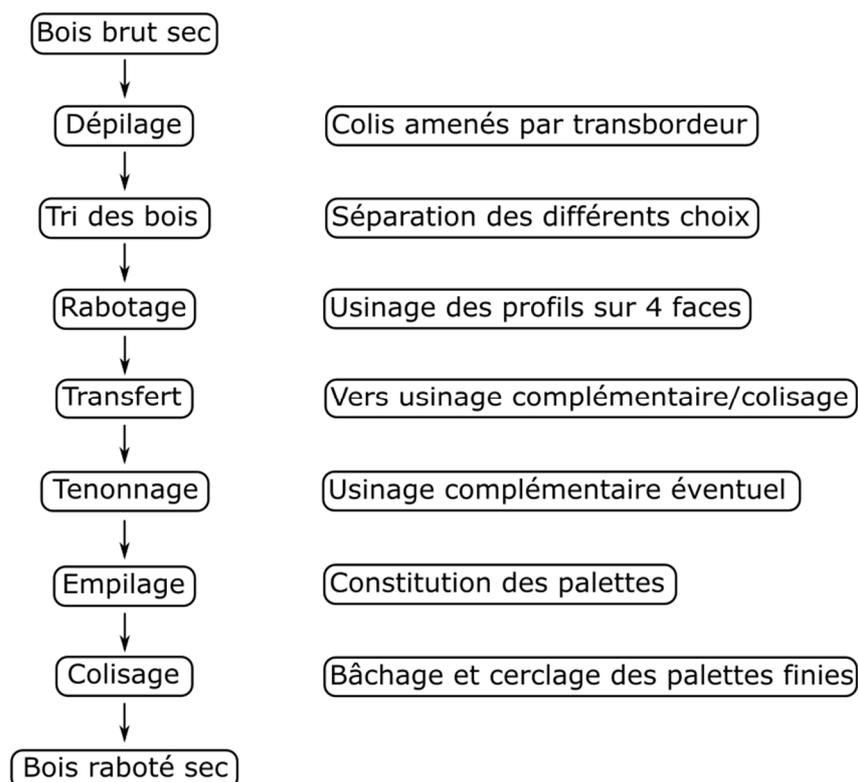
Schématiquement, le fonctionnement de l'atelier est le suivant.



2.3.3 Atelier de rabotage

C'est un atelier situé au Nord-Ouest du site (bâtiment F12). L'objectif de cet atelier est de pouvoir valoriser au mieux les bois sortis de la scierie et des séchoirs grâce à un rabotage des bois sur les quatre faces.

Schématiquement, son fonctionnement est le suivant.

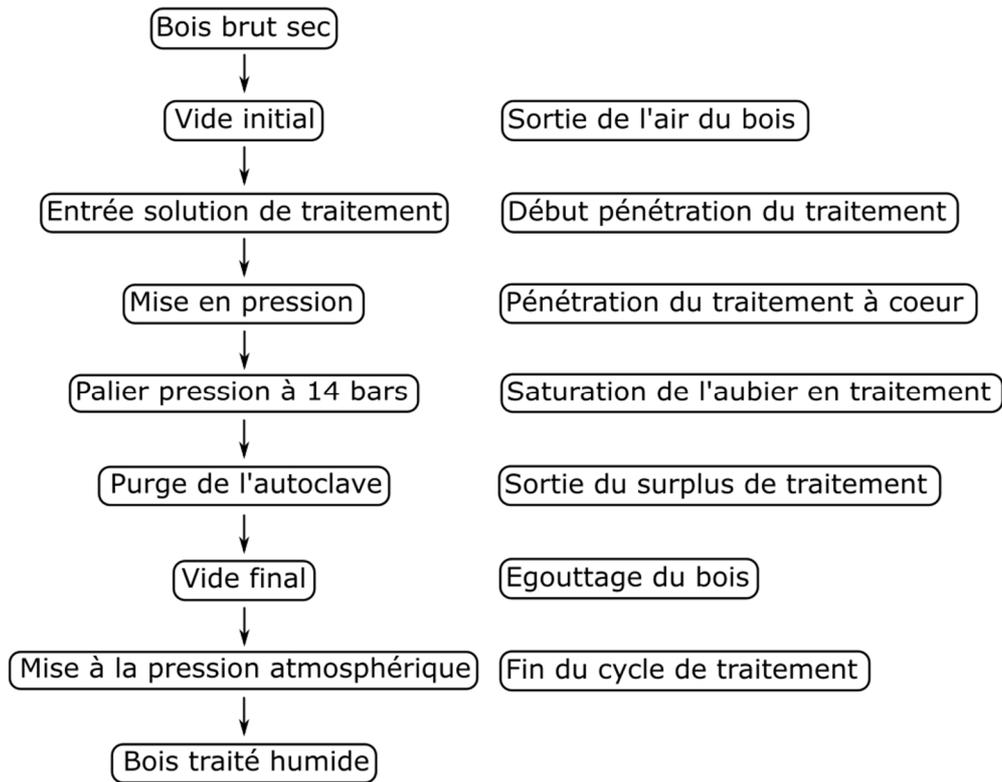


2.3.4 Atelier actuel traitement du bois par autoclave

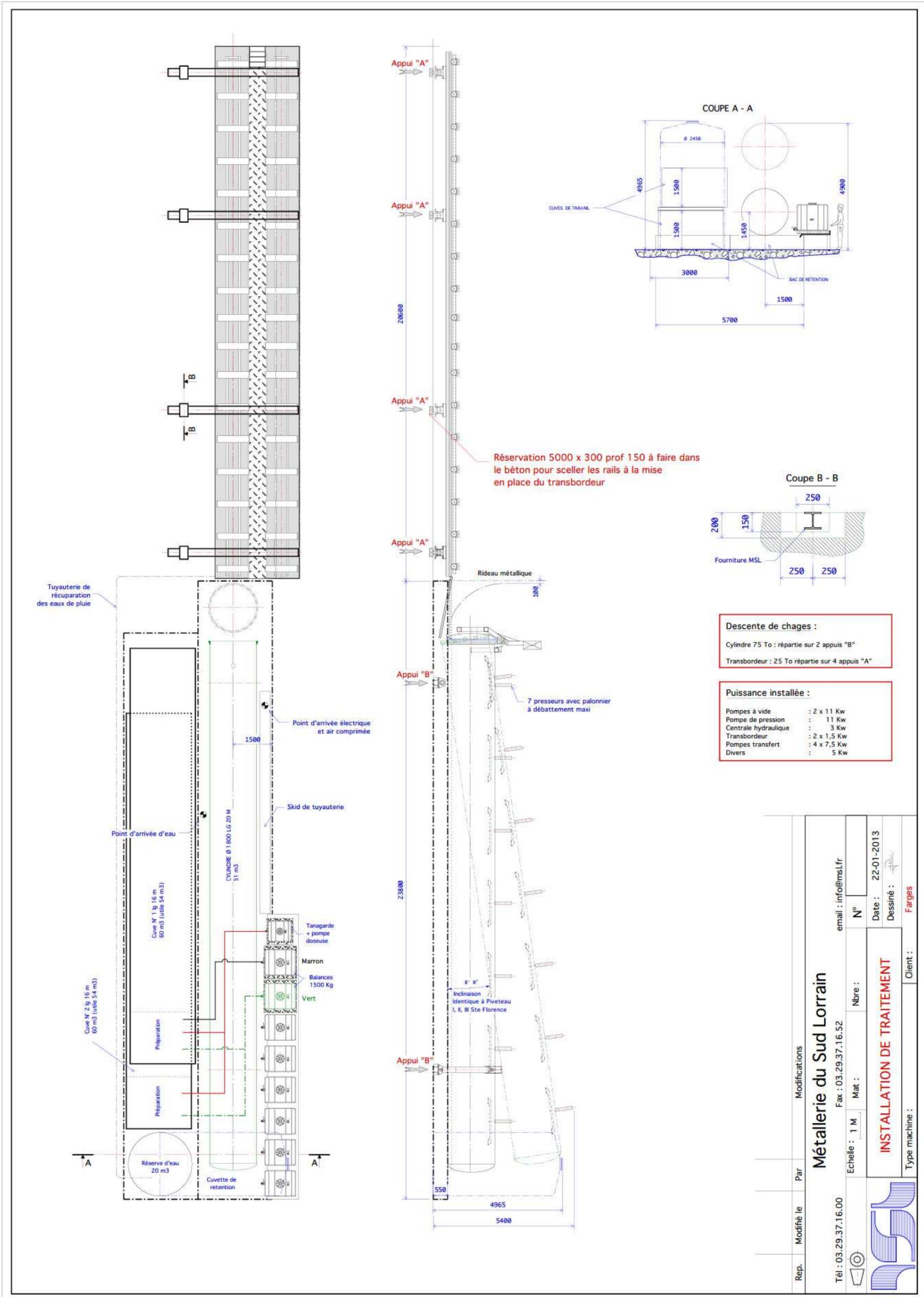
Cet atelier est localisé au Nord-Ouest du site (bâtiment F13).

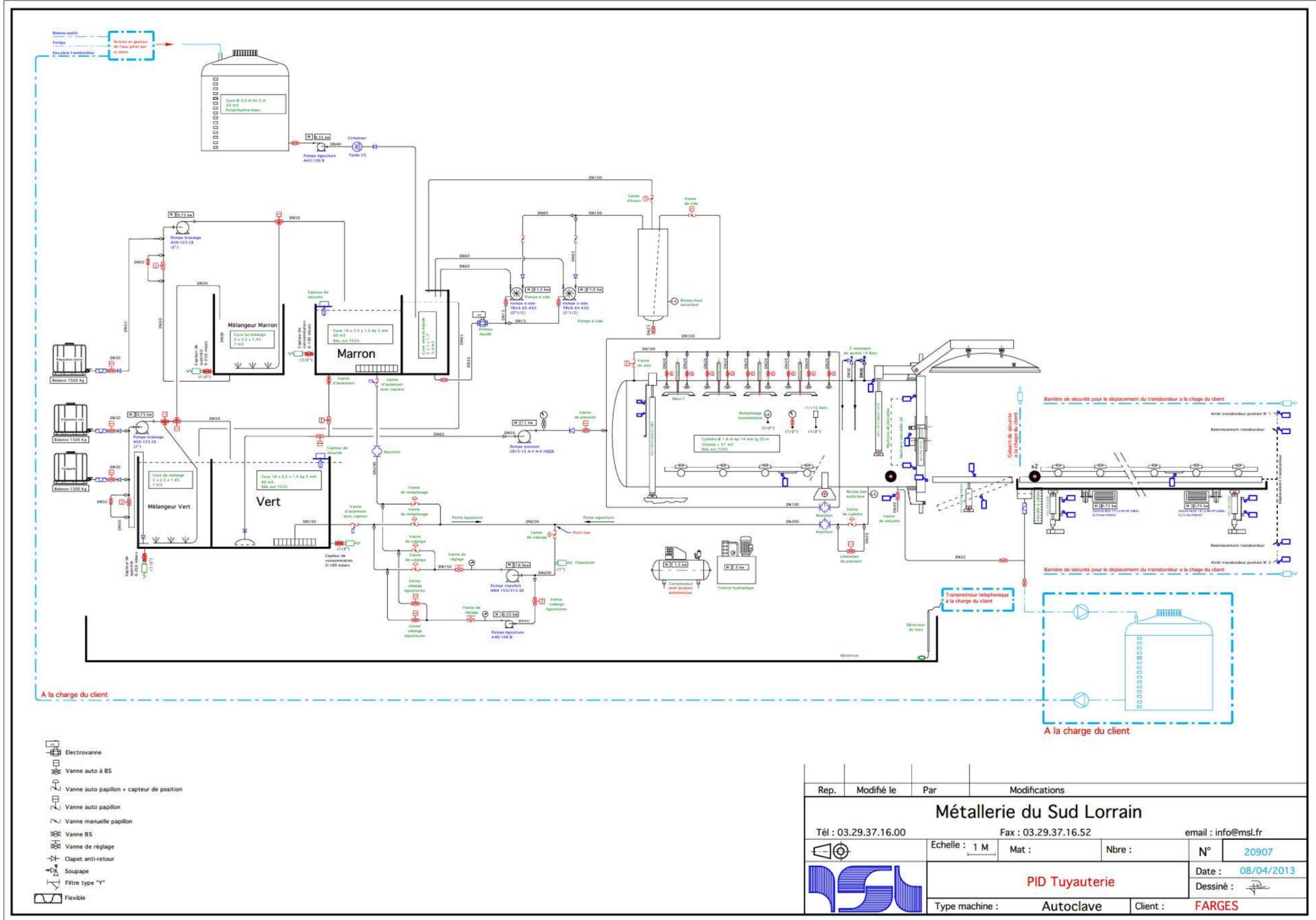
Il s'agit d'une installation de traitement à cœur du bois par le procédé « vide-pression » en autoclave. L'objectif est de rendre les bois insensibles aux attaques biologiques. Cette opération est généralement consécutive aux opérations précédemment décrites. Les produits mis en œuvre dans ces ateliers sont exclusivement à base de formulations aqueuses sans métaux lourds.

Schématiquement, le fonctionnement de l'atelier est le suivant.



Les activités de traitement par autoclave et par trempage seront réunies d'ici 2021 au sein du même atelier, dit atelier de traitement.

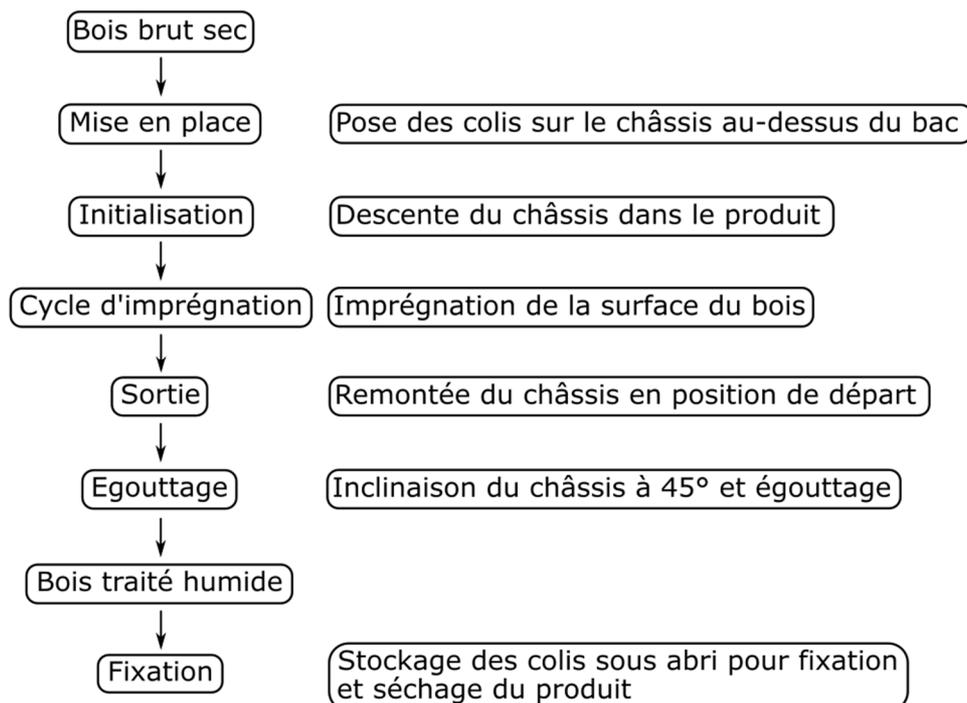




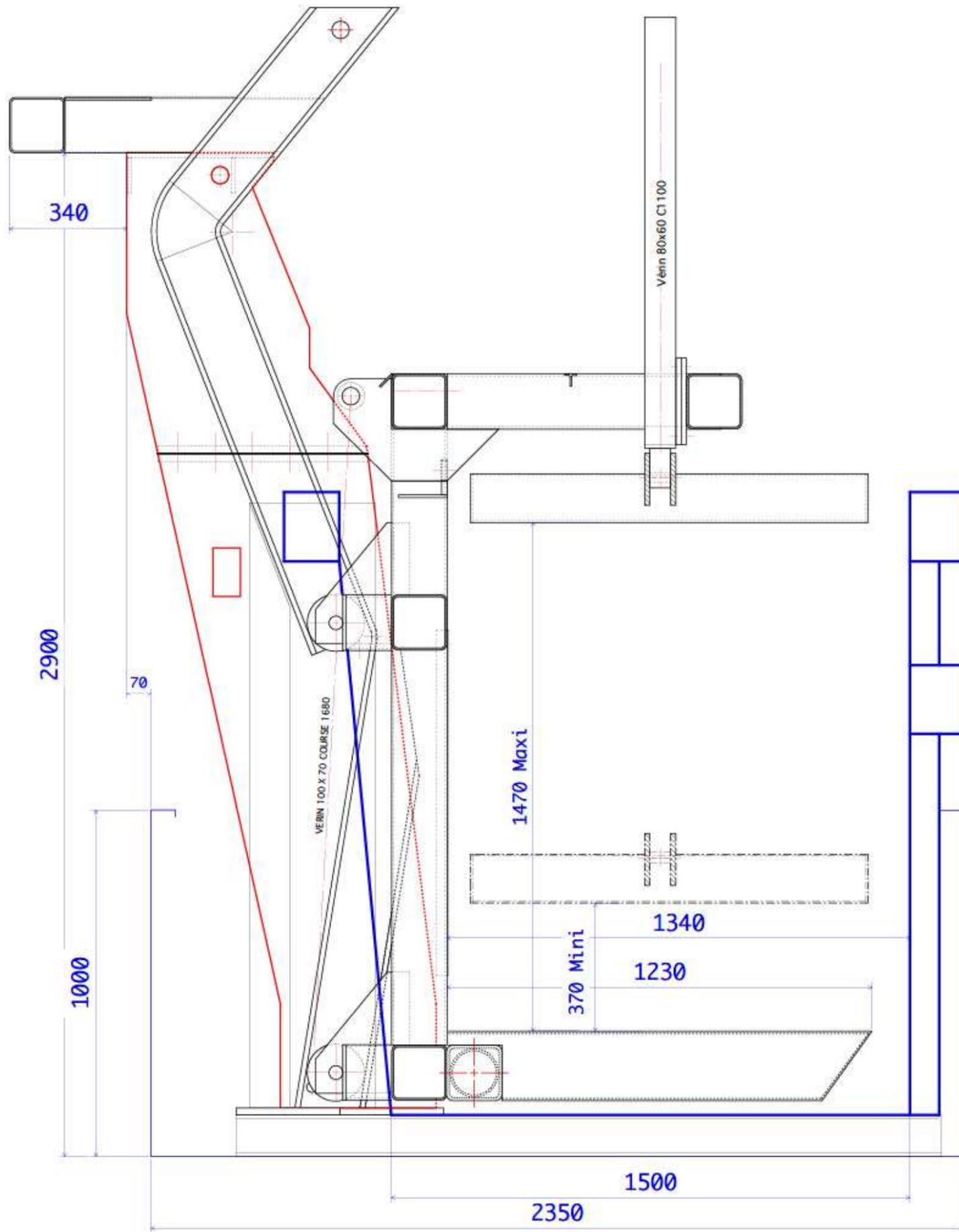
2.3.5 Atelier actuel de traitement du bois par trempage

Cet atelier est situé au Nord-Est du site (bâtiment F16). Il s'agit d'une installation de traitement du bois par imprégnation par trempage. L'objectif est de rendre les bois insensibles aux attaques biologiques en surface. Cette opération est généralement consécutive aux opérations de séchage et de rabotage. Les produits mis en œuvre dans ces ateliers sont exclusivement à base de formulations aqueuses sans métaux lourds.

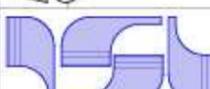
Schématiquement, le fonctionnement de l'atelier est le suivant.



Les activités de traitement par autoclave et par trempage seront réunies d'ici 2021 au sein du même atelier, dit atelier de traitement.



Vérin presseur course 1100

Rep.	Modifié le	Par	Modifications			
Métallerie du Sud Lorrain						
Tél : 03.29.37.16.00		Fax : 03.29.37.16.52		email : info@msl.fr		
Echelle :		Mat :	Nbre :	N°		
 PA EG AR 30 HT 1,8				Date : 09/06/2016		
				Dessiné :		
Type machine :			PA EG AR 30 HT 1,8* Special		Client : Farges OP13735-3	

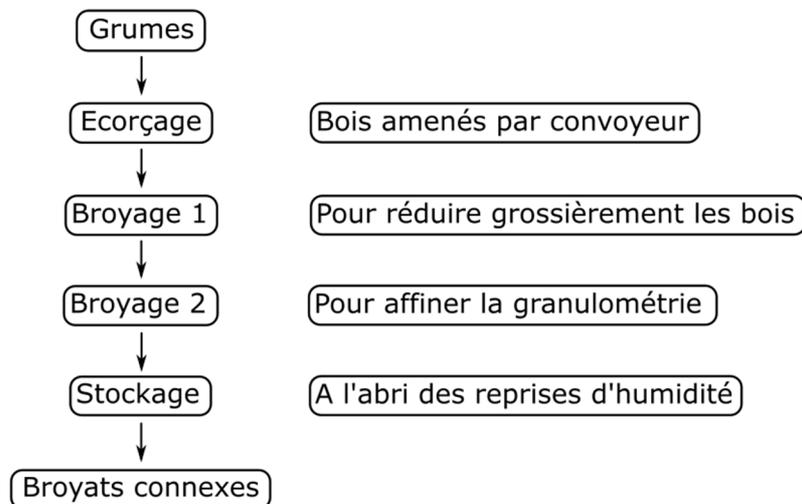
2.3.6 Atelier broyage

C'est un atelier situé au Sud-Ouest du site (bâtiment F26).

L'objectif de cet atelier est de broyer des grumes qui ne sont pas exploitables en scierie. Les grumes sont écorcées puis broyées. Les broyats en sortie de ligne sont stockés dans un silo (S20). **Un second silo de stockage sera installé d'ici 3 ans à côté du premier.**

Du broyat est également acheté et stocké dans un silo ouvert (S21). Le broyat intègre ensuite le process de granulation. Les écorces sont utilisées comme combustible dans les chaudières biomasse du site.

Schématiquement, le fonctionnement de cet atelier est le suivant.

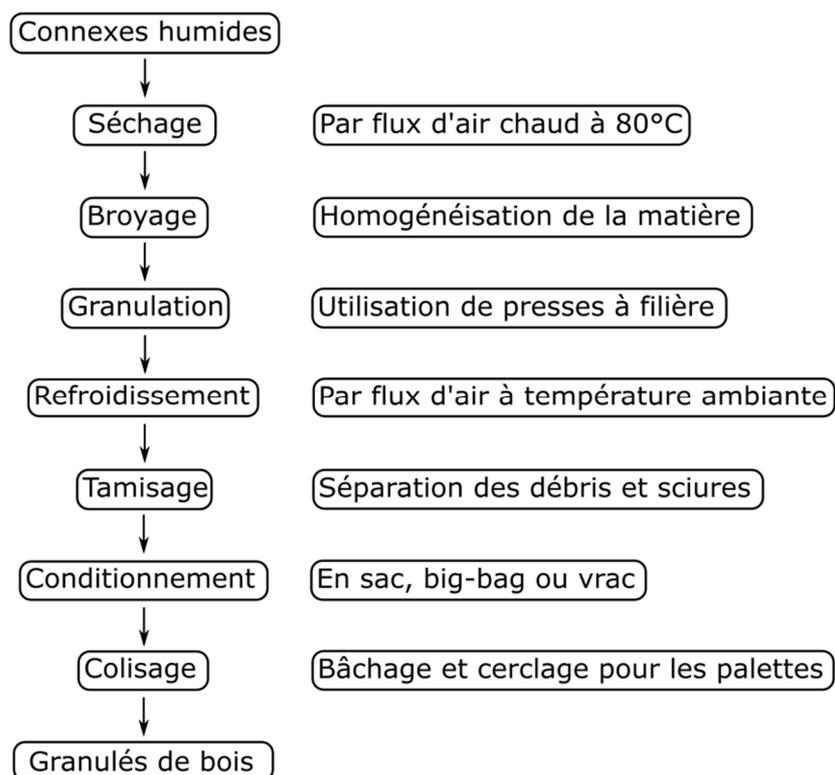


2.3.7 Atelier granulation du bois

C'est un atelier situé au centre du site (bâtiments F23/F24/F25).

L'objectif de cet atelier est de valoriser les connexes (sciures, plaquettes, broyats) issus des ateliers de sciage, broyage et rabotage. Le bois est séché, rebroyé puis pressé à travers une filière de façon à obtenir des granulés. Les granulés fabriqués sont ensuite utilisés comme combustible écologique dans des installations de chauffage individuelles ou industrielles.

Schématiquement, le fonctionnement de cet atelier est le suivant.

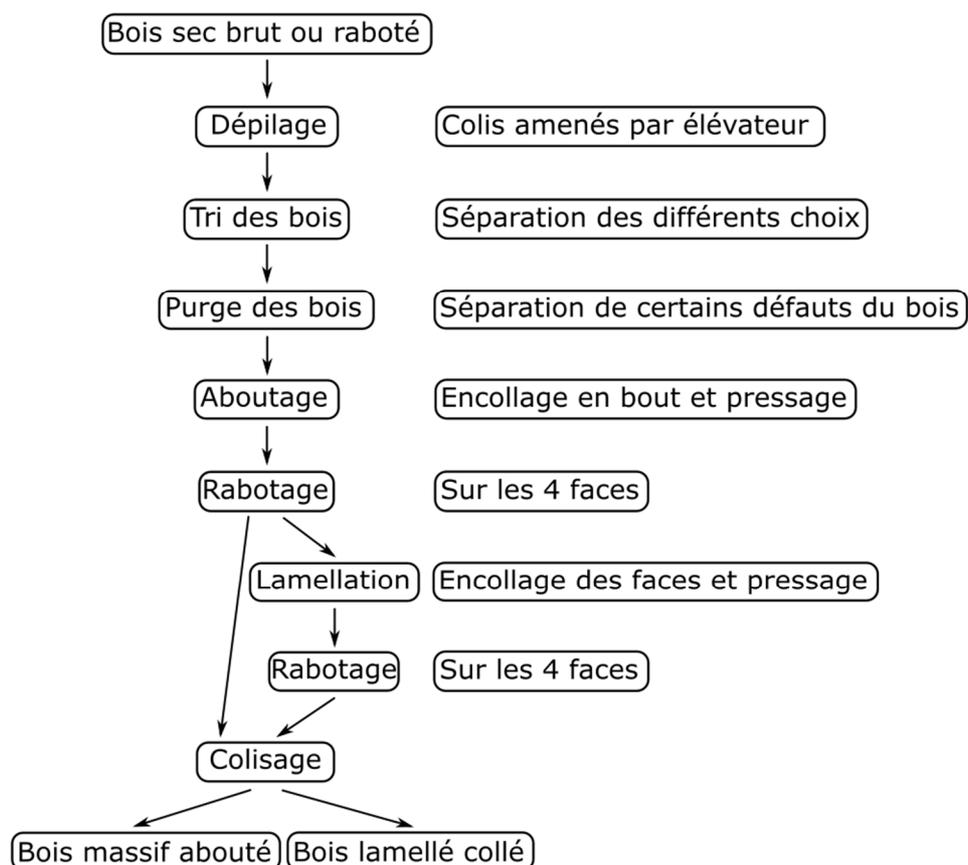


2.3.8 Atelier collage (d'ici 3 ans)

Cet atelier sera situé au Nord-Ouest du site (bâtiment F30).

L'objectif de cet atelier sera de pouvoir valoriser les bois en collant pour augmenter leur portée et/ou leur résistance mécanique. Cet atelier permettra aussi grâce à la purge de certains défauts de valoriser des bois de second choix. Ces opérations seront réalisées soit directement sur des bois secs sortie séchoir, soit après un passage après l'atelier rabotage. Les bois pourront n'être qu'aboutés, c'est à dire collés bout à bout et rabotés, pour obtenir un bois massif abouté. Ils pourront ensuite être lamellés, c'est à dire encollés sur chaque face, empilés puis pressés de façon à constituer un lamellé collé.

Schématiquement, le fonctionnement de cet atelier sera le suivant.



2.4 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Atelier	Bâtiments	Sol	Murs	Ossature	Couverture	Charpente
Atelier parc à grumes/scierie	F01	Béton	Bois	Bois/Acier	Tôles	Bois/Acier
Séchoirs bois	F10/F11	Béton	Aluminium/Acier	Aluminium/Acier	Tôles/Acier	Aluminium/Acier
Atelier rabotage	F12	Béton	Bois	Bois	Toiture terrasse étanche (béton)	Bois
Atelier traitement du bois par autoclave	F13	Béton	Bois	Bois	Toiture terrasse étanche (béton)	Bois
Atelier traitement du bois par trempage	F16	Enrobé	Bois	Acier	Tôles	Acier
Atelier traitement du bois (d'ici 2021)	/	Béton	Bois	Bois	Tôles ou toiture terrasse étanche (béton)	Bois
Chaufferies	F20	Béton	Béton/Bois	Béton/Bois	Tôles	Bois
Cogénération	R22	Béton	Bois	Bois	Toiture terrasse étanche (béton)	Bois
Atelier granulation	F23	Béton	Béton/Bois	Béton/Bois	Tôles	Bois
Séchage connexes	F24	Béton	Aluminium	Aluminium	Tôles	Acier
Ensachage granulés	F25	Béton	Béton/Bois	Bois	Toiture terrasse étanche (béton)	Bois
Atelier broyage	F26	Béton	Bois	Bois	Tôles	Bois
Atelier collage (d'ici 2021)	F30	Béton	Bois	Bois	Tôles ou toiture terrasse étanche (béton)	Bois

Dans la plupart des cas et à chaque fois que cela est possible, le choix du matériau bois a été retenu pour les raisons suivantes :

- Ce matériau bien que combustible, bénéficie en cas d'incendie d'un comportement prévisible (combustion de l'ordre de 1 mm/min. Lorsque c'est nécessaire, il peut bénéficier d'un traitement ignifuge lui assurant une protection de type M1,
- Il présente une structure ne s'effondrant pas en cas d'incendie,
- Les compagnies d'assurance mais aussi les services de secours demandent à la SAS FARGES de mettre en place des structures à ossature bois à chaque fois que c'est possible,
- Le matériau bois est le cœur de métier de la SAS FARGES, dont elle fait aussi la promotion à travers ses bâtiments, et notamment concernant la tenue au feu des structures réalisées avec lui.

2.5 EQUIPEMENTS

2.5.1 Séchoirs à bois

Le site est équipé de 12 séchoirs à bois répartis en 2 groupes implantés au centre du site (bâtiments F10/F11).



Séchoirs

N° Séchoir	Marque	Volume utile	Année de construction
1	OS-PANTO	200 m ³	2005
2	OS-PANTO	200 m ³	2005
3	OS-PANTO	300 m ³	2007
4	OS-PANTO	300 m ³	2007
5	OS-PANTO	300 m ³	2007
6	OS-PANTO	300 m ³	2007
7	OS-PANTO	300 m ³	2010
8	OS-PANTO	300 m ³	2010
9	OS-PANTO	300 m ³	2010
10	OS-PANTO	300 m ³	2010
11	OS-PANTO	300 m ³	2017
12	OS-PANTO	300 m ³	2017

Leur fonction est de sécher les bois verts issus du sciage vers 12 à 25% d'humidité relative en fonction des besoins. L'énergie nécessaire à leur fonctionnement est apportée par de l'eau chaude à 95°C en provenance des chaudières biomasses voisines.

Ces séchoirs fonctionnent en continu pendant la période de travail. Le bois introduit, ils montent en température par cycle. L'extraction de la vapeur d'eau n'est pas forcément continue : elle est asservie à la température et à l'humidité intérieure du séchoir. Généralement, la vapeur qui a tendance à monter sort naturellement par les bouches de sortie d'air. Pour ces raisons, le débit d'extraction des séchoirs ne peut être défini de manière précise.

2.5.2 Séchoirs à sciures

Le site est équipé de 2 séchoirs à connexes implantés au Sud du site (bâtiments F23 et F24) avec une capacité totale de 420 m³/h.

Leur fonction est de sécher les connexes verts issus des ateliers broyage et sciage à une humidité relative de 8 à 10% en vue de la fabrication de granulés de bois. L'énergie nécessaire à leur fonctionnement est apportée par de l'eau chaude à 95°C en provenance des chaudières à bois voisines.

Ces séchoirs fonctionnent en continu pendant la période de travail. La sciure est introduite en continu et déposée sur un tapis. L'extraction de la vapeur d'eau réalisée progressivement au fur et à mesure de l'avancée de la sciure dans le séchoir en fonction de sa teneur en eau par une batterie d'échangeurs air-eau équipés de ventilateurs. Pour ces raisons, le débit d'extraction des séchoirs ne peut être défini de manière précise.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de ces séchoirs.

Emplacement séchoir	Marque	Capacité
F23	PRODESA	120 m ³ /h
F24	SWISS COMBI	300 m ³ /h

2.5.3 Installations de 1^{ère} transformation (sciage et parc à grumes)

Les principaux équipements de l'atelier sont les suivants.

Matériel	Marque	Année
Trieur-fraiseur	HOLTEC	2001
Ecorceuse	VALONKONE	2001
Cubeur	JORG	2001
Alimentation	SPRINGER	2010
Scie	HEWSAW	2010
Cubeur	MICROTEC	2010
Trieur	CAPE	2005
Empileur	CAPE	2005
Nouvelle alimentation	Marque non définie	Prévue pour 2019-2021
Nouveau trieur	Marque non définie	Prévue pour 2019-2021
Nouvel empileur	Marque non définie	Prévue pour 2019-2021

Cet atelier est constitué de 2 activités :

- Une activité « parc à grumes » en extérieur, composée d'un écorçage et d'un tri des billons,
- Une activité sciage dans l'atelier.

Sur le parc à grumes, les billons sont :

- Réceptionnés avec stérage du volume,

- Fraisées : réduction du pied conique de la grume pour homogénéiser la section de la pièce,
- Ecorçées pour former des billons,
- Les billons sont cubés,
- Les billons sont triés en fonction de l'essence et des dimensions (longueur, section...).

Sur la scierie, la ligne de sciage est alimentée depuis le parc à grumes depuis un quai d'alimentation. La ligne de sciage travaille en ligne en 3 phases :

- Formation d'une ébauche de sciage via un logiciel,
- Sciage des bords du billon d'où sont sortis les produits dits latéraux (PL),
- Sciage du reste du billon d'où sont sortis les produits dits principaux (PP).

Ces opérations sont semi-automatiques.

Les planches sont ensuite :

- Triées par des opérateurs en fonction de leur qualité. Les produits non conformes sont retirés de la ligne,
- Rejoignent un trieur, qui trie les planches en fonction de différents critères (essence, qualité, section, longueur),
- Terminent ensuite sur un empileur qui constitue les colis,

En sortie d'empileur, les colis sont évacués par des chariots élévateurs vers les zones de stockage.

2.5.4 Installations de granulation

Les principaux équipements de l'atelier granulation sont les suivants.

Matériel	Marque	Année
Broyage	PROMILL	2010
Séchage	PRODESA	2010
Séchage	SWISSCOMBI	2014
Broyage	PROMILL	2014
Presse 1	PROMILL	2010
Presse 2	PROMILL	2010
Presse 3	PROMILL	2011
Presse 4	PROMILL	2014
Presse 5	PROMILL	2014
Presse 6	Marque non définie	Prévue pour 2019-2021
Refroidisseur – Tamiseur (avec évolution pour 2019-2021)	PROMILL	2010 et 2014
Ensacheuse 1	B&C	2010
Ensacheuse 2	B&C	2014
Palettiseur 1	ELOCOM	2010
Palettiseur 2	NEWTEC	2014
Housseuse	THIMON	2014
Etiquetteuse automatique	LOCOPACK	2018
Introduction automatique de palettes	Marque non définie	Prévue pour 2019-2021

L'atelier est aujourd'hui équipé de 5 presses indépendantes qui fonctionnent en parallèle. **D'ici 2019-2021, une 6^{ème} presse sera mise en place.**

La matière destinée à la granulation est stockée dans des silos (silos S8 pour la matière sèche, S9 et S10 pour la matière humide). Elle est séchée par les deux séchoirs à bande. Elle est stockée en silo (silo S11) avant d'être broyée.

En sortie de broyage, cette matière séchée alimente les presses. Chaque presse est alimentée directement en matière calibrée. De petites quantités d'eau peuvent être ajoutées afin d'ajuster l'humidité de la matière.

La granulation se fait par simple passage des sciures à travers une filière. Le travail mécanique des galets de la presse sur la sciure force le passage de la sciure à travers cette filière.

Les granulés formés sont chauds (environ 100°C) uniquement du fait de ce travail mécanique. Ces granulés tombent par gravité dans un refroidisseur à flux d'air à contre-courant. Lorsqu'ils sont refroidis vers 20 à 25°C, le fond du refroidisseur s'ouvre et dirige les granulés sur un tamis permettant la séparation des particules les plus fines qui sont recyclées en tête.

Les granulés sont ensuite stockés dans des silos de grande capacité (silos S15, S16, S17, S18). Ces derniers alimentent ensuite l'atelier de conditionnement via des silos tampons de petite capacité (silos S12, S13, S14) et le chargement « vrac » (chargement direct des camions) via un silo tampon de petite capacité (silo S22).

Les granulés sont conditionnés soit en sacs de 15 kg et palettisés (palettes de 66 ou 72 sacs), soit conditionnés en big-bag de 1 000 kg, soit expédiés en vrac.

Le fonctionnement de cet atelier est semi-automatique.

2.5.5 Installations de rabotage

Les principaux équipements de l'atelier rabotage sont les suivants.

Matériel	Marque	Année
Raboteuse	WEINIG	1990
Tenonneuse	CELASKI	1992
Empileurs	TECHMAN / WEINIG	2010
Botteleuse	GETRA	2009
Refente	WEINIG	2010
Nouvelle raboteuse	Marque non définie	Prévue pour 2019-2021
Nouvel empileur	Marque non définie	Prévue pour 2019-2021
Nouvelle botteleuse	Marque non définie	Prévue pour 2019-2021

L'atelier de rabotage est composé d'une ligne. La raboteuse utilisée permet de raboter les 4 faces d'une pièce de bois en un seul passage. Cette machine offre des possibilités d'usinage supplémentaires telles que rainures et languettes.

Après rabotage, les bois passent dans une tenonneuse. Celle-ci permet la réalisation d'usinages en bout de pièces.

Des pièces peuvent également passer dans une refendeuse (scie à ruban) qui permet de les redécouper. Les produits issus de la refente sont ensuite envoyés soit vers le colisage (produit fini), soit vers la raboteuse.

Après ces opérations, les bois rabotés sont empilés automatiquement sous forme de palettes de bois. En option, ils peuvent passer préalablement par une botteleuse.

Les colis constitués sur la ligne de rabotage sont ensuite cerclés après une éventuelle pose de bâche de protection.

L'ensemble de ces opérations est semi-automatique.

2.5.6 Installation de traitement du bois

a. Installations de traitement du bois par autoclave

Les principaux équipements sont les suivants.

Matériel	Marque	Année
Autoclave	MSL	2013
Autoclave 2	/	Prévu pour 2019-2021
Autoclave 3	/	Prévu pour 2019-2021

L'autoclave permet l'imprégnation profonde avec un produit de traitement aqueux, d'essences de bois adaptées.

Le process est le suivant :

- Des colis de bois sec sont introduites dans l'autoclave,
- Elles sont mises sous vide pour le retrait de l'air dans l'enceinte mais aussi dans le bois,
- Le produit de traitement préalablement dilué à l'eau (de 1 à 2,1%) entre dans l'autoclave par simple dépression puis sa pénétration dans le bois est facilitée par la mise en œuvre d'une pompe de pression,
- L'excédent de produit est vidangé et replacé dans sa cuve de stockage,
- Un vide final assorti d'une inclinaison de l'autoclave permet de réaliser un égouttage optimisé des bois traités,
- Les bois égouttés sont ensuite extraits de l'autoclave sur un rail amenant les colis vers l'extérieur.

Toute l'opération est réalisée à température ambiante. **Deux autoclaves supplémentaires viendront compléter les activités de traitement dans le projet d'extension du site. Ils permettront de diversifier les modes de traitement (couleur d'imprégnation notamment).**

b. Installations de traitement par trempage

Il existe 2 bacs de traitement. L'objectif de ce type de traitement est d'apporter au bois une protection superficielle.

Les bois préalablement séchés ou ressuyés sont disposés sur un châssis mobile stationné au-dessus du bac de traitement sous abri. Le déclenchement du cycle de traitement entraîne la descente de la palette dans le bac. L'immersion des palettes est totale et dure quelques minutes.

A l'issue du cycle, le châssis remonte la palette avec une inclinaison à 45°, et stationne la palette au-dessus du bac jusqu'à ce que toutes les égouttures soient retombées dans le bac. Les bois sont

ensuite repris à l'élévateur et stockés sous abri et sur rétention le temps de la fixation du produit avant mise en stock.



Bacs de trempage

Matériel	Marque	Année
Bac 1	MSL	2017
Bac 2	MSL	2017

c. Regroupement des installations de traitement du bois – Nouvel atelier d'ici 2019-2021

D'ici 2021, les deux installations de traitement, les bacs et les autoclaves, seront regroupées au sein d'un seul atelier. Ce dernier sera en liaison directe avec la raboterie (elle aussi agrandie d'ici 2021). Cette nouvelle unité de traitement sera associée à un bâtiment de stockage abrité (environ 4 000 m² pour 7 000 m³).

Les équipements et matériels seront les mêmes qu'actuellement, de même que les process.

Matériel	Marque	Année
Autoclave	MSL	2013
Autoclave 2	/	Prévu pour 2019-2021
Autoclave 3	/	Prévu pour 2019-2021
Bac 1	MSL	2017
Bac 2	MSL	2017

2.5.7 Installations de collage – Nouvel atelier d'ici 2019-2021

Les principaux équipements de l'atelier collage seront les suivants.

Matériel	Marque	Année
Raboteuse entrée	WEINIG	Prévue pour 2019/2021
Abouteuse	GRECON	Prévue pour 2019/2021
Raboteuse intermédiaire	WEINIG	Prévue pour 2019/2021
Presse grandes longueurs	TECHMAN / RUTZ	Prévue pour 2019/2021
Raboteuse sortie	WEINIG	Prévue pour 2019/2021

L'atelier collage est composé d'une ligne. L'objectif est double : valoriser au mieux la matière en purgeant les défauts de bois non utilisables en l'état et caractériser mécaniquement cette matière et ainsi pouvoir la coller sur de grandes longueurs.

Le process sera le suivant :

- Les bois entrant dans l'atelier sont d'abord triés et purgés pour obtenir une classe mécanique stricte,
- Ces bois sont ensuite dirigés vers une abouteuse qui colle bout à bout ces différents éléments en reconstituant des planches de grandes longueurs,
- Les bois ainsi collés peuvent être commercialisés directement après un simple rabotage ; ces lames peuvent aussi être collées les unes sur les autres pour constituer un bois lamellé collé lui aussi de grande longueur puis raboté. Une presse fabrique des lamellés collés à partir des lames constituées avec les abouteuses. Ces lames sont encollées sur une face,

puis empilées dans la presse. Cet ensemble de lames encollées est ensuite pressé jusqu'à polymérisation complète de la colle. La presse est ensuite desserrée et les lamellés sont évacués.

L'ensemble des opérations d'aboutage et de collage sont semi-automatiques. Les colles utilisées pour cette technologie sont des colles mono-composant, sans solvant, de dernière génération.

2.5.8 Installations de dépoussiérage

L'essentiel des connexes de transformation (sciures et plaquettes) est capté par simple gravité sur des tapis et redler.

Pour certains procédés (rabotage, granulation, scierie, déchiquetteuses Pallmann des silos S1 et S2), les copeaux et autres poussières émis au niveau de certains équipements sont collectés par des dispositifs d'aspiration-extraction menant à des systèmes de filtration type cyclone et cyclofiltre. Les bâtiments équipés sont les suivants :

- Atelier scierie (F01),
- Atelier rabotage (F12),
- Atelier granulation (F23),
- Atelier broyage (F26),
- Atelier collage (F30).

Les connexes (poussières, fines, copeaux) aspirés directement sur les machines circulent par transport pneumatique vers des silos de stockage. Ils sont ensuite recyclés pour les besoins en matière première bois de l'atelier granulation (F23).

Au niveau de l'atelier granulation, il existe aussi des systèmes d'aspiration, mais ils sont essentiellement destinés au traitement de l'air avant son rejet.

Le tableau ci-après liste l'ensemble des cyclofiltres et des cyclones avec les débits.

N°	Atelier	Dispositif	Année	Débit d'air (m ³ /h)	
Cy01	Sciage (F01)	1 cyclone	1995	25 000	
Cy02	Rabotage (F12)	1 cyclone copeaux sortie atelier	2009	43 000	
Cf03	Granulation (F23)	1 Cyclofiltre à manche BR1	2013	1 000	
Cf04		1 Cyclofiltre à manche BR2	2014	34 000	
Cy05 Cy06 Cy07		3 cyclones primaires refroidisseurs	2013-2014	25 000-25 000-25 000	
Cy08 Cy09 Cy10		3 cyclones secondaires refroidisseurs	2015	25 000-25 000-25 000	
Cy11		1 cyclone copeaux vers silo	2009	30 000	
Cy12		1 cyclone copeaux vers broyeur	2013	10 000	
Cy14		Ligne de broyage (F26)	1 cyclone	2014	10 000
Cf15		Collage futur (F30)	1 cyclofiltre à manches	Prévue d'ici 2019-2021	120 000

2.5.9 Stockages

a. Silos

Pour la plupart, les installations d'aspiration décrites au paragraphe précédent sont couplées à des silos de stockage, permettant ensuite de revaloriser ces matières. Il existe d'autre part des silos pour le stockage des connexes de sciages (sciures, plaquettes), mais aussi pour le stockage des granulés.



Silos



Stockages extérieurs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des silos du site.

Unité de production	Activité	N°	Type silo	Volume	Surface	Hauteur	Matière stockée	Humidité min
1 ^{ère} transformation	Sciage (F01)	S1	Horizontal fermé	1 500 m ³	237 m ²	14 m	Sciures/plaquettes	35%
		S2	Horizontal fermé	1 500 m ³	237 m ²	14 m	Sciures/plaquettes	35%
Granulation	Energie (F20 F22)	S3	Horizontal ouvert	3 000 m ³	1 200 m ²	8 m	Ecorces/broyats	20%
		S4	Horizontal ouvert	150 m ³	144 m ²	8 m	Ecorces	20%
		S5	Horizontal ouvert	35 m ³	80 m ²	8 m	Ecorces	20%
		S6	Horizontal ouvert	300 m ³	145 m ²	4 m	Ecorces	20%
		S7	Horizontal ouvert	300 m ³	145 m ²	4 m	Ecorces	20%
	Granulation (F23 F24)	S8	Vertical fermé	750 m ³	50 m ²	15 m	Copeaux	10%
		S9	Horizontal fermé	750 m ³	105 m ²	11 m	Broyats plaquettes/sciures	35%
		S10	Horizontal fermé	750 m ³	105 m ²	11 m	Broyats plaquettes/sciures	35%
		S11	Vertical fermé	750 m ³	50 m ²	15 m	Broyats plaquettes/sciures	5%
		S12	Vertical fermé	240 m ³	28,5 m ²	12 m	Granulés bois	5%
		S13	Vertical fermé	50 m ³	7 m ²	6 m	Granulés bois	5%
		S14	Vertical fermé	45 m ³	7 m ²	6 m	Granulés bois	5%
		S15	Vertical fermé	7 050 m ³	350 m ²	22 m	Granulés bois	5%
		S16	Vertical fermé	9 500 m ³	350 m ²	29 m	Granulés bois	5%
		S17	Vertical fermé	9 500 m ³	350 m ²	29 m	Granulés bois	5%
		S18	Vertical fermé	9 500 m ³	350 m ²	29 m	Granulés bois	5%

Unité de production	Activité	N°	Type silo	Volume	Surface	Hauteur	Matière stockée	Humidité min
Granulation	Granulation (F23 F24)	S22	Vertical fermé	250 m ³	28,5 m ²	12 m	Granulés bois	5%
		S19	Horizontal ouvert	450 m ³	112 m ²	6,5 m	Ecorces	30%
	Broyage (F26)	S20	Vertical fermé	1 500 m ³	132,5 m ²	16 m	Broyats plaquettes/sciures	60%
		S21	Horizontal ouvert	3 500 m ³	315 m ²	7 m	Plaquettes/sciures	30%
		S23	Vertical fermé	2 500 m ³	113 m ²	24 m	Broyats plaquettes/sciures	60%

b. Zones extérieures

Unité de production	Activité	N°	Volume	Surface	Hauteur	Matière stockée	Humidité min
1 ^{ère} transformation	Parc grumes	/	8 550 m ³	3 400 m ²	5 m	Grumes et billons	40%
		/	1 200 m ³	382,5 m ²	5 m	Grumes et billons	40%
		/	1 000 m ³	330 m ²	5 m	Grumes et billons	40%
		/	3 550 m ³	1 380 m ²	5 m	Grumes et billons	40%
	Sciage (F01)	ZS0101-011	2 715 m ³	1 704 m ²	3,9 m	Planches brutes de sciage	15%
		ZS0151	600 m ³	640 m ²	3,9 m	Planches brutes de sciage	15%
		ZS091-092	700 m ³	875 m ²	3,9 m	Planches sèches non rabotées	8%
2 ^{ème} transformation	Séchage (F10-F11)	ZS02	1 444 m ³	882,5 m ²	3,9 m	Planches brutes de sciage	15%
			795 m ³	763,5 m ²	3,9 m	Planches sèches non rabotées	8%
			255 m ³	217,5 m ²	3,9 m	Planches autoclavées	12%

Unité de production	Activité	N°	Volume	Surface	Hauteur	Matière stockée	Humidité min
2 ^{ème} transformation	Raboterie (F12)	ZS05	1 200 m ³	571 m ²	3,2 m	Planches autoclavées	12%
			500 m ³	543 m ²	3,2 m	Planches traitées bacs	12%
		ZS090-091	200 m ³	277 m ²	3,9 m	Planches brutes de sciage	15%
			25 m ³	50 m ²	3,9 m	Planches sèches non rabotées	8%
		ZS04	1 772 m ³	1 290 m ²	3,9 m	Planches sèches rabotées	8%
			1 100 m ³	912 m ²	3,9 m	Planches sèches non rabotées	8%
			100 m ³	135 m ²	3,9 m	Planches autoclavées	12%
			390 m ³	185,5 m ²	3,9 m	Planches brutes de sciage	15%
	Traitement (F13-F16)	ZS094-095	3 660 m ³	1 727 m ²	3,2 m	Planches autoclavées	12%
			945 m ³	486,6 m ²	3,2 m	Planches traitées bacs	12%
150 m ³			54 m ²	3,2 m	Planches sèches rabotées	8%	
Granulation	Energie (F20 F22)	Stocks écorces	3 000 m ³	1 246,5 m ²	6 m	Ecorces	45%
	Granulation (F23 F24)	ZS07	7 000 m ³	3 250 m ²	3,5 m	Granulés sur palettes	2%
			1 800 m ³	450 m ²	3,4 m	Palettes	2%
			1 300 m ³	380 m ²	3,4 m	Palettes	2%
		ZS06	4 000 m ³	2 500 m ²	3,5 m	Granulés sur palettes	2%
	3 000 m ³		1 000 m ²	6 m	Grumes et billons	30%	
	Broyage (F26)	ZS06	500 m ³	150 m ²	5 m	Palettes	30%
400 m ³			150 m ²	4 m	Refus à broyer	15%	
3 ^{ème} transformation	Lamellé-collé (F30)	/	7 000 m ³	2 500 m ²	2,8 m	Planches	/

2.5.10 Matériel de manutention et de levage

La société possède différents engins de manutention. Ces équipements sont vérifiés régulièrement par l'intermédiaire d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Ces contrôles sont réalisés par un organisme agréé.

Atelier	Désignation	Référence / Type / Modèle	Mise en service	Fournisseur
F01	CHARGEUSE LOG HANDLER	LIEBHERR L 580 LOG HANDLER	1/10/2014	SOLOMAT
F01	PELLE LIEBHERR A924C-HD Litronic --> N°3	LIEBHERR A924C-HD Litronic	1/9/2012	LEM EQUIPEMENT
F22	CHARGEUSE LIEBHERR 550	CHARGEUSE LIEBHERR 550	7/6/2017	SOLOMAT
F22	CHARGEUSE LIEBHERR 538	CHARGEUSE LIEBHERR 538	3/12/2013	SOLOMAT
F01	FENWICK H 50 D (1)	FENWICK H 50 D (1)	20/1/2016	FENWICK
F01	FENWICK H 45 D (3)	FENWICK H 45 D (3)	12/6/2012	FENWICK
F23	FENWICK H 45 D (4) Monomulti	FENWICK H 45 D (4)	16/7/2013	FENWICK
Site	NACELLE JLG	NACELLE JLG	30/4/2013	TEIL
Site	NACELLE HAULOTTE	NACELLE HAULOTTE	1/1/2005	FRADET
Maintenance	FENWICK H 70 D 353	FENWICK H 70 D 353	11/1/2008	FENWICK
F10 F11	FENWICK H 80 D 396	FENWICK H 80 D 396	26/7/2012	FENWICK
F10 F11	FENWICK H 80 D (2)	FENWICK H 80 D (2)	23/2/2016	FENWICK
F12	HUBTEX MDS 27	HUBTEX MDS 27	31/3/2010	HUBTEX
F12	Gerbeur HUBTEX MQ 30	2121PU	23/9/2016	HUBTEX
F12	FENWICK L10 AS	FENWICK L10 AS	/	FENWICK
F12	FENWICK H 45 D (5)	FENWICK H 45 D (5)	19/11/2013	FENWICK
Maintenance	FENWICK H 45 D (1)	FENWICK H 45 D (1)	10/3/2009	FENWICK
F12	GERBEUR FENWICK	GERBEUR FENWICK L10	18/6/2012	FENWICK
F13 F16	FENWICK H 45 D (2)	FENWICK H 45 D (2)	07/052010	FENWICK
Expéditions	FENWICK H 45 D (8)	FENWICK H 45 D (8)	20/1/2016	FENWICK
Expéditions	FENWICK H 45 D (6)	FENWICK H 45 D (6)	20/2/2014	FENWICK
Expéditions	FENWICK H 45 D (7)	FENWICK H 45 D (7)	13/3/2015	FENWICK
F23	FENWICK H35D (1)	FENWICK H35D	5/1/2012	FENWICK

Atelier	Désignation	Référence / Type / Modèle	Mise en service	Fournisseur
F23	FENWICK H35D (2)	FENWICK H35D	19/8/2013	FENWICK
F23	FENWICK H35D (3)	FENWICK H35D	17/8/2017	FENWICK
F23	GERBEUR CROWN	CROWN WF 2000 . 135 TF	23/6/2005	CROWN
F01	PELLE LIEBHERR LH 35 -- > N°6	LH 35 M	6/12/2017	SOLOMAT
F01	PELLE LIEBHERR LH 35 -- > N°7	/	/	SOLOMAT

2.5.11 Compresseurs d'air

De nombreuses machines de l'usine fonctionnent notamment grâce à de l'air comprimé. L'alimentation est assurée par les compresseurs suivants.

Unité de production	Activité	Marque	Type	Année	Puissance (kW)	Pression max (bars)	Débit (m³/h)
1 ^{ère} transformation	Scierie F01	ATLAS	GA 18	2002	18	7,5	203
		ATLAS	GA 55+	2010	55	7,5	663
		<i>Total : scierie</i>				73	/
2 ^{ème} transformation	Raboterie F12	ATLAS	GA 37SP	2000	37	7,5	414
		<i>Total : raboterie</i>				37	/
3 ^{ème} transformation	Lamellé-collé F30	/	/	2019-2021	82	8	800
		<i>Total : lamellé-collé</i>				82	/
Granulation	Ensachage F25	ATLAS	GA 26VSD	2014	26	13	293,4
		ATLAS	GA 22+	2014	22	7,5	245,5
	Ligne de broyage F26	ATLAS	GA 11P	2014	11	7,5	110,5
	Chaufferie F20	MAUGUIERE	MAVR50DD200L	2005	4	10	28,2
		MAUGUIERE	MAVRS70	2011	5,5	10	36
	Cogénération F22	KASER	SX8T	2013	5,5	8	48
		KASER	SX8T	2013	5,5	8	48
	<i>Total : granulation</i>					70	/
TOTAL compression (kW)					180		

Associés aux compresseurs d'air, plusieurs réservoirs et filtres à air comprimé sont répartis sur le site. Ces équipements sont vérifiés régulièrement par l'intermédiaire d'une GMAO. Ces contrôles sont réalisés par un organisme agréé.

2.5.12 Postes de charge d'accumulateurs

Le site est équipé de postes de charge d'accumulateurs pour le fonctionnement de certains élévateurs électriques. La puissance totale est de 5,8 kW. Ces appareils sont situés dans les ateliers au niveau d'emplacement délimités et aérés.

Unité de production	Activité	Marque	Tension (V)	Puissance (kW)
2 ^{ème} transformation	Raboterie F12	RLA	24	1,5
	Autoclave F13	ALFA TRONIC	24	2,8
	<i>Sous-total</i>			4,3
Granulation	Granulation F23	HOPPECKE	24	1,5
	<i>Sous-total</i>			1,5
TOTAL charge (kW)				5,8

2.5.13 Installations de combustion – Pôle Energie

Les bureaux et locaux sociaux sont chauffés par des installations électriques réversibles de chauffage / climatisation.

Le seul bâtiment de production chauffé est la raboterie. Le réseau du bâtiment est hydraulique. L'eau chaude provient du réseau de chauffage du site alimenté par les chaudières.

Trois chaudières biomasses, dont une centrale cogénération, sont localisées sur le site. Elles fournissent de l'eau chaude nécessaire aux process de deuxième transformation du bois (séchage planches) et de granulation (séchage sciures).

La centrale cogénération produit également de l'électricité intégralement revendue à EDF. Elle est en service tout au long de l'année, 24h24, 7j/7 (sauf pour les 2 semaines de maintenance en été). De plus, elle sera équipée dès l'automne 2018 d'un process de condensation, permettant de valoriser la chaleur fatale contenue dans les fumées de combustion.

Les deux autres chaudières sont en fonctionnement lors des périodes de pointe de consommation d'énergie thermique. La chaudière WEISS sera temporairement mise à l'arrêt à l'été 2018. Les besoins en chaleur seront couverts par le procédé de valorisation de la chaleur fatale de la cogénération.

Secteur	Appareils	Année	Puissance (MW)
Bâtiment F20	1 chaudière biomasse de marque WEISS	2011	3,15
Bâtiment F20	1 chaudière biomasse de marque URBAS	2014	4
Bâtiment F22	1 centrale cogénération biomasse de marque URBAS + dispositif de condensation	2018	16,467

Une vérification régulière de l'état du matériel est réalisée afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

Des aérothermes fonctionnant grâce au réseau d'eau chaude fournie par les chaudières sont présents sur le site aux endroits nécessaires.

Les chaudières sont alimentées par de la biomasse humide (écorces et broyat, humidité entre 20 et 60%). L'objectif de la société est de valoriser ces connexes pour produire de la chaleur nécessaire au process (séchage en deuxième transformation et en granulation).

Les écorces et broyats de bois humides proviennent du site et de l'extérieur, et sont issus de la première transformation du bois en scierie.

Les chaudières sont équipées d'organes adéquats indispensable à leur fonctionnement en sécurité (détection incendie, coupure d'urgence, détection de température, commande à distance...).

Elles sont également équipées des installations répondant aux normes en vigueur pour le traitement des effluents gazeux.



Centrale cogénération

2.5.14 Rejets atmosphériques

Des rejets atmosphériques diffus et canalisés sont présents sur le site.

Secteur	Source	Nombre/Type	Traitement	Durée de fonct.	Débit	Nature des effluents
Bâtiment F20	1 chaudière biomasse dite WEISS (arrêtée en 2018)	1 source canalisée (+ 1 source pour le système de traitement)	Dépoussiéreur	5 000 h/an	5 000 m ³ /h	NO _x , SO ₂ , CO ₂ , CO, Poussières
Bâtiment F20	1 chaudière biomasse dite URBAS	1 source canalisée (+ 1 source pour le système de traitement)	Dépoussiéreur et électrofiltre	4 800 h/an	10 000 m ³ /h	NO _x , SO ₂ , CO ₂ , CO, Poussières
Bâtiment F22	1 chaudière biomasse de cogénération	1 source canalisée (+ 1 source pour le système de traitement)	Dépoussiéreur et électrofiltre	8 400 h/an (continu)	37 000 m ³ /h	NO _x , SO ₂ , CO ₂ , CO, Poussières
Bâtiment F16	Traitement du bois par trempage	2 sources diffuses	Aucun	8 400 h/an (continu)	/	Ether monométhyle du propylène glycol Ether monométhyle du dipropylène glycol
Bâtiment F13	Traitement du bois par autoclavage	2 sources diffuses + 4 sources d'ici 2019-2021	Aucun	1 800 h/an	/	2-aminoéthanol
Bâtiment F30	Collage du bois (d'ici 2019-2021)	1 source canalisée	Cyclone	Continu	120 000 m ³ /h	Colle non considérée comme volatile (cf. FDS)
Bâtiment F01	Sciage	1 source canalisée	Cyclone	Continu	25 000 m ³ /h	Poussières de bois
Bâtiment F23	Granulation	11 sources canalisées	Cyclofiltres et cyclones	Continu	1 000 m ³ /h 34 000 m ³ /h 25 000 m ³ /h x 6 30 000 m ³ /h 10 000 m ³ /h	Poussières de bois
Bâtiment F12	Rabotage	1 source canalisée	Cyclone	Continu	43 000 m ³ /h	Poussières de bois
Bâtiment F26	Broyage	1 source canalisée	Cyclofiltre	Continu	10 000 m ³ /h	Poussières de bois

Secteur	Source	Nombre/Type	Traitement	Durée de fonct.	Débit	Nature des effluents
Bâtiments F10/F11	Séchoirs de bois	Multi-sources canalisées (38 événements : 4 pour cellules 1 et 2 3 pour cellules 3 à 12)	Aucun	Continu	FSE3 : 2 100 m ³ /h	Poussières, COV, COVNM, CH ₄
Bâtiments F23/F24	Séchoirs de bois	Multi-sources canalisées (7 cheminées : 5 sur SwissCombi 2 sur Prodesa)	Aucun	Continu	SwissCombi : 475 000 m ³ /h	Poussières, COV, COVNM, CH ₄

Le détail des points de rejet par source est indiqué ci-après.

ACTUEL			
N°	Descriptif	Localisation	Atelier
PE01	Pôle Energie n°01 - Chaudière Urbas cheminée	Chaudière Urbas	F20
PE02	Pôle Energie n°02 - Chaudière Weiss cheminée	Chaudière Weiss	F20
PE03	Pôle Energie n°02 - Cogénération cheminée	Cogénération	F22
PE04	Pôle Energie n°04 - Chaudière Weiss dépoussiéreur	Chaudière Weiss	F20
PE05	Pôle Energie n°05 - Chaudière Urbas dépoussiéreur et électrofiltre	Chaudière Urbas	F20
PE06	Pôle Energie n°06 - Cogénération dépoussiéreur et électrofiltre	Cogénération	F22
K1	Karcher n°1	Scierie	F01
K2	Karcher n°2	Ligne de broyage	F26
FSE1-1	Séchoir planches FSE n°1 - cheminée n°1	Séchoir planches n°1	F10
FSE1-2	Séchoir planches FSE n°1 - cheminée n°2	Séchoir planches n°1	F10
FSE1-3	Séchoir planches FSE n°1 - cheminée n°3	Séchoir planches n°1	F10
FSE1-4	Séchoir planches FSE n°1 - cheminée n°4	Séchoir planches n°1	F10
FSE2-1	Séchoir planches FSE n°2 - cheminée n°1	Séchoir planches n°2	F10
FSE2-2	Séchoir planches FSE n°2 - cheminée n°2	Séchoir planches n°2	F10
FSE2-3	Séchoir planches FSE n°2 - cheminée n°3	Séchoir planches n°2	F10
FSE2-4	Séchoir planches FSE n°2 - cheminée n°4	Séchoir planches n°2	F10
FSE3-1	Séchoir planches FSE n°3 - cheminée n°1	Séchoir planches n°3	F11

ACTUEL			
N°	Descriptif	Localisation	Atelier
FSE3-2	Séchoir planches FSE n°3 - cheminée n°2	Séchoir planches n°3	F11
FSE3-3	Séchoir planches FSE n°3 - cheminée n°3	Séchoir planches n°3	F11
FSE4-1	Séchoir planches FSE n°4 - cheminée n°1	Séchoir planches n°4	F11
FSE4-2	Séchoir planches FSE n°4 - cheminée n°2	Séchoir planches n°4	F11
FSE4-3	Séchoir planches FSE n°4 - cheminée n°3	Séchoir planches n°4	F11
FSE5-1	Séchoir planches FSE n°5 - cheminée n°1	Séchoir planches n°5	F11
FSE5-2	Séchoir planches FSE n°5 - cheminée n°2	Séchoir planches n°5	F11
FSE5-3	Séchoir planches FSE n°5 - cheminée n°3	Séchoir planches n°5	F11
FSE6-1	Séchoir planches FSE n°6 - cheminée n°1	Séchoir planches n°6	F11
FSE6-2	Séchoir planches FSE n°6 - cheminée n°2	Séchoir planches n°6	F11
FSE6-3	Séchoir planches FSE n°6 - cheminée n°3	Séchoir planches n°6	F11
FSE7-1	Séchoir planches FSE n°7 - cheminée n°1	Séchoir planches n°7	F11
FSE7-2	Séchoir planches FSE n°7 - cheminée n°2	Séchoir planches n°7	F11
FSE7-3	Séchoir planches FSE n°7 - cheminée n°3	Séchoir planches n°7	F11
FSE8-1	Séchoir planches FSE n°8 - cheminée n°1	Séchoir planches n°8	F11
FSE8-2	Séchoir planches FSE n°8 - cheminée n°2	Séchoir planches n°8	F11
FSE8-3	Séchoir planches FSE n°8 - cheminée n°3	Séchoir planches n°8	F11
FSE9-1	Séchoir planches FSE n°9 - cheminée n°1	Séchoir planches n°9	F11
FSE9-2	Séchoir planches FSE n°9 - cheminée n°2	Séchoir planches n°9	F11
FSE9-3	Séchoir planches FSE n°9 - cheminée n°3	Séchoir planches n°9	F11
FSE10-1	Séchoir planches FSE n°10 - cheminée n°1	Séchoir planches n°10	F11
FSE10-2	Séchoir planches FSE n°10 - cheminée n°2	Séchoir planches n°10	F11
FSE10-3	Séchoir planches FSE n°10 - cheminée n°3	Séchoir planches n°10	F11
FSE11-1	Séchoir planches FSE n°11 - cheminée n°1	Séchoir planches n°11	F11
FSE11-2	Séchoir planches FSE n°11 - cheminée n°2	Séchoir planches n°11	F11

ACTUEL			
N°	Descriptif	Localisation	Atelier
FSE11-3	Séchoir planches FSE n°11 - cheminée n°3	Séchoir planches n°11	F11
FSE12-1	Séchoir planches FSE n°12 - cheminée n°1	Séchoir planches n°12	F11
FSE12-2	Séchoir planches FSE n°12 - cheminée n°2	Séchoir planches n°12	F11
FSE12-3	Séchoir planches FSE n°12 - cheminée n°3	Séchoir planches n°12	F11
SCP-1	Séchoir connexes Prodesa - cheminée n°1	Séchoir à bande Prodesa	F24
SCP-2	Séchoir connexes Prodesa - cheminée n°2	Séchoir à bande Prodesa	F24
SCS-1	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°1	Séchoir à bande SwissCombi	F24
SCS-2	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°2	Séchoir à bande SwissCombi	F24
SCS-3	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°3	Séchoir à bande SwissCombi	F24
SCS-4	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°4	Séchoir à bande SwissCombi	F24
SCS-5	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°5	Séchoir à bande SwissCombi	F24
Cy01	Cyclone n°01	Scierie	F01
Cy02	Cyclone n°02	Raboterie	F12
Cf03	Cyclofiltre n°03	Granulation	F23
Cf04	Cyclofiltre n°04	Granulation	F23
Cy05	Cyclone n°05	Granulation	F23
Cy06	Cyclone n°06	Granulation	F23
Cy07	Cyclone n°07	Granulation	F23
Cf08	Cyclofiltre n°08	Granulation	F23
Cf09	Cyclofiltre n°09	Granulation	F23
Cf10	Cyclofiltre n°10	Granulation	F23
Cy11	Cyclone n°11	Granulation	F23
Cy12	Cyclone n°12	Granulation	F23
Cy 13	Cyclone n°13	Granulation	F26
BAC1	Bac de traitement n°1	Bac de traitement	F16
BAC2	Bac de traitement n°2	Bac de traitement	F16
Auto1-1	Autoclave n°1 - point n°1	Traitement autoclave	F13
Auto1-2	Autoclave n°1 - point n°2	Traitement autoclave	F13

A 3 ANS			
N°	Descriptif	Localisation	Atelier
PE01	Pôle Energie n°01 - Chaudière Urbas cheminée	Chaudière Urbas	F20
PE02	Pôle Energie n°02 - Chaudière Weiss cheminée	Chaudière Weiss	F20
PE03	Pôle Energie n°02 - Cogénération cheminée	Cogénération	F22
PE04	Pôle Energie n°04 - Chaudière Weiss dépoussiéreur	Chaudière Weiss	F20
PE05	Pôle Energie n°05 - Chaudière Urbas dépoussiéreur et électrofiltre	Chaudière Urbas	F20
PE06	Pôle Energie n°06 - Cogénération dépoussiéreur et électrofiltre	Cogénération	F22
K1	Karcher n°1	Scierie	F01
K2	Karcher n°2	Ligne de broyage	F26
FSE1-1	Séchoir planches FSE n°1 - cheminée n°1	Séchoir planches n°1	F10
FSE1-2	Séchoir planches FSE n°1 - cheminée n°2	Séchoir planches n°1	F10
FSE1-3	Séchoir planches FSE n°1 - cheminée n°3	Séchoir planches n°1	F10
FSE1-4	Séchoir planches FSE n°1 - cheminée n°4	Séchoir planches n°1	F10
FSE2-1	Séchoir planches FSE n°2 - cheminée n°1	Séchoir planches n°2	F10
FSE2-2	Séchoir planches FSE n°2 - cheminée n°2	Séchoir planches n°2	F10
FSE2-3	Séchoir planches FSE n°2 - cheminée n°3	Séchoir planches n°2	F10
FSE2-4	Séchoir planches FSE n°2 - cheminée n°4	Séchoir planches n°2	F10
FSE3-1	Séchoir planches FSE n°3 - cheminée n°1	Séchoir planches n°3	F11
FSE3-2	Séchoir planches FSE n°3 - cheminée n°2	Séchoir planches n°3	F11
FSE3-3	Séchoir planches FSE n°3 - cheminée n°3	Séchoir planches n°3	F11
FSE4-1	Séchoir planches FSE n°4 - cheminée n°1	Séchoir planches n°4	F11
FSE4-2	Séchoir planches FSE n°4 - cheminée n°2	Séchoir planches n°4	F11
FSE4-3	Séchoir planches FSE n°4 - cheminée n°3	Séchoir planches n°4	F11
FSE5-1	Séchoir planches FSE n°5 - cheminée n°1	Séchoir planches n°5	F11
FSE5-2	Séchoir planches FSE n°5 - cheminée n°2	Séchoir planches n°5	F11
FSE5-3	Séchoir planches FSE n°5 - cheminée n°3	Séchoir planches n°5	F11
FSE6-1	Séchoir planches FSE n°6 - cheminée n°1	Séchoir planches n°6	F11

A 3 ANS			
N°	Descriptif	Localisation	Atelier
FSE6-2	Séchoir planches FSE n°6 - cheminée n°2	Séchoir planches n°6	F11
FSE6-3	Séchoir planches FSE n°6 - cheminée n°3	Séchoir planches n°6	F11
FSE7-1	Séchoir planches FSE n°7 - cheminée n°1	Séchoir planches n°7	F11
FSE7-2	Séchoir planches FSE n°7 - cheminée n°2	Séchoir planches n°7	F11
FSE7-3	Séchoir planches FSE n°7 - cheminée n°3	Séchoir planches n°7	F11
FSE8-1	Séchoir planches FSE n°8 - cheminée n°1	Séchoir planches n°8	F11
FSE8-2	Séchoir planches FSE n°8 - cheminée n°2	Séchoir planches n°8	F11
FSE8-3	Séchoir planches FSE n°8 - cheminée n°3	Séchoir planches n°8	F11
FSE9-1	Séchoir planches FSE n°9 - cheminée n°1	Séchoir planches n°9	F11
FSE9-2	Séchoir planches FSE n°9 - cheminée n°2	Séchoir planches n°9	F11
FSE9-3	Séchoir planches FSE n°9 - cheminée n°3	Séchoir planches n°9	F11
FSE10-1	Séchoir planches FSE n°10 - cheminée n°1	Séchoir planches n°10	F11
FSE10-2	Séchoir planches FSE n°10 - cheminée n°2	Séchoir planches n°10	F11
FSE10-3	Séchoir planches FSE n°10 - cheminée n°3	Séchoir planches n°10	F11
FSE11-1	Séchoir planches FSE n°11 - cheminée n°1	Séchoir planches n°11	F11
FSE11-2	Séchoir planches FSE n°11 - cheminée n°2	Séchoir planches n°11	F11
FSE11-3	Séchoir planches FSE n°11 - cheminée n°3	Séchoir planches n°11	F11
FSE12-1	Séchoir planches FSE n°12 - cheminée n°1	Séchoir planches n°12	F11
FSE12-2	Séchoir planches FSE n°12 - cheminée n°2	Séchoir planches n°12	F11
FSE12-3	Séchoir planches FSE n°12 - cheminée n°3	Séchoir planches n°12	F11
SCP-1	Séchoir connexes Prodesa - cheminée n°1	Séchoir à bande Prodesa	F24
SCP-2	Séchoir connexes Prodesa - cheminée n°2	Séchoir à bande Prodesa	F24
SCS-1	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°1	Séchoir à bande SwissCombi	F24
SCS-2	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°2	Séchoir à bande SwissCombi	F24
SCS-3	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°3	Séchoir à bande SwissCombi	F24

A 3 ANS			
N°	Descriptif	Localisation	Atelier
SCS-4	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°4	Séchoir à bande SwissCombi	F24
SCS-5	Séchoir connexes SwissCombi - cheminée n°5	Séchoir à bande SwissCombi	F24
Cy01	Cyclone n°01	Scierie	F01
Cy02	Cyclone n°02	Raboterie	F12
Cf03	Cyclofiltre n°03	Granulation	F23
Cf04	Cyclofiltre n°04	Granulation	F23
Cy05	Cyclone n°05	Granulation	F23
Cy06	Cyclone n°06	Granulation	F23
Cy07	Cyclone n°07	Granulation	F23
Cf08	Cyclofiltre n°08	Granulation	F23
Cf09	Cyclofiltre n°09	Granulation	F23
Cf10	Cyclofiltre n°10	Granulation	F23
Cy11	Cyclone n°11	Granulation	F23
Cy12	Cyclone n°12	Granulation	F23
Cy 13	Cyclone n°13	Granulation	F26
Cy 14	Cyclone n°14	Lamellé-collé	F30
BAC1	Bac de traitement n°1	Traitement	F13
BAC2	Bac de traitement n°2	Traitement	F13
Auto1-1	Autoclave n°1 - point n°1	Traitement	F13
Auto1-2	Autoclave n°1 - point n°2	Traitement	F13
Auto2-1	Autoclave n°2 - point n°1	Traitement	F13
Auto2-2	Autoclave n°2 - point n°2	Traitement	F13
Auto3-1	Autoclave n°3 - point n°1	Traitement	F13
Auto3-2	Autoclave n°3 - point n°2	Traitement	F13

En vert: ajouts d'ici 2019-2021

2.5.15 Equipements relatifs au risque d'incendie

Le site dispose de plusieurs moyens de défense incendie :

- 294 extincteurs mobiles (51 CO₂, 21 eau pulvérisée, 222 poudre),
- 53 RIA (Robinets d'Incendie Armés),
- 1 poteau incendie privé sur le site (80 m³/h) et 6 publics à proximité (60 à 105 m³/h),
- 3 locaux de matériel incendie répartis sur le site aux points-clés⁷,
- 2 réserves d'eau incendie :
 - 1 réserve d'eau incendie de 480 m³, en bâches, située au niveau de la rocade Est d'Egletons, à environ 20 m de l'entrée du site (côté granulation),
 - 1 réserve d'eau incendie de 500 m³, en bâches, située rue des Abattoirs, à proximité de l'entreprise Charal, à environ 800 m du site (côté scierie),
- 1 étang de 3 000 m³ à 1,1 km du site, accessible aux pompiers,
- Des colonnes sèches de 40 mm :
 - Sur silo S8 (copeaux secs) en F23,
 - Sur silo S11 (broyats secs) en F23,
 - Sur convoyeur scierie - granulation en F01.

4 exercices pompiers sont réalisés par an par les pompiers internes (60 formés).

Le volume d'eau nécessaire pour lutter contre un incendie est de 1 080 m³, il est donc assuré par les besoins disponibles listés ci-avant.

De plus, le process de granulation (F23) dispose d'un réseau de détection-extinction incendie.

Le site sera entièrement équipé d'un réseau centralisé de détection-extinction automatique incendie au cours de l'année 2019. Les process à équiper de cette détection sont définis par une analyse de risque menée conjointement avec la compagnie d'assurance de l'entreprise.



Local de matériel incendie

⁷ Chaque local est équipé du matériel suivant :

- 200m de tuyau DN 65mm sur dévidoir mobile.
- 40m de tuyau DN 45mm.
- 1 division 1xDN 65mm et 2xDN 45mm.
- 2 lances à débit variable DN 45mm.
- 1 canon mobile à débit variable DN 65mm.
- 1 clé de poteau.
- 4 clés tricoises.
- 6 dispositifs de franchissement de tuyaux.

2.6 FLUIDES ET UTILITES

2.6.1 Eau/Effluents

a. Utilisation et consommation de l'eau

Le site possède un réseau d'alimentation en eau sanitaire, équipé de deux entrées avec compteur (raboterie et granulation). Il possède également un réseau d'eau incendie alimentant les dispositifs de défense.

L'entrée côté raboterie possède un disconnecteur. L'entrée côté granulation possède un clapet anti-retour. Ces dispositifs permettent d'éviter une éventuelle pollution du réseau public d'eau potable.

L'eau utilisée est celle du réseau public d'adduction d'eau potable.

La consommation moyenne du site en eau (réseau public) est d'environ 20 000 m³/an.

L'eau sert :

- Aux besoins domestiques,
- A la préparation des bains de trempage et d'autoclave pour le traitement du bois,
- Aux séchoirs à bois,
- A l'aspersion sur la ligne de sciage,
- Aux essais des installations d'extinction incendie.

b. Eaux pluviales

Les eaux pluviales peuvent générer des eaux pluviales potentiellement polluées par les activités routières (hydrocarbures, matières en suspension...) ou les secteurs relatifs au traitement du bois (réalisé sous abri). Il existe actuellement un séparateur à hydrocarbures au niveau de l'aire de lavage du site. Sur les espaces verts, les eaux pluviales s'infiltrent au droit du site vers le sous-sol.

Les eaux de ruissellement des zones imperméabilisées peuvent générer un fort débit de fuite dans le milieu naturel en cas de gros épisode pluvieux.

Le paragraphe 3 présente les aménagements hydrauliques relatifs au projet d'extension du site.

c. Eaux usées sanitaires

Des sanitaires (toilettes, douches...) sont installés au niveau des divers bâtiments. Ils sont reliés au réseau public.

d. Eaux usées industrielles

Les eaux usées industrielles générées sur le site correspondent aux eaux de chaudière (eaux de purges et condensats de la cogénération (condensation pour chaleur fatale) et eaux de condensation des séchoirs). Ces eaux ne sont pas susceptibles d'être polluées et rejoignent les bassins du SYMA.

Les eaux potentiellement polluées suite à un incendie (situation accidentelle) sont stockées dans les bassins de rétention des eaux pluviales. Elles sont alors analysées. Si leur qualité le permet selon les seuils fixés dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter, elles sont rejetées au milieu naturel. Dans le cas contraire, elles peuvent être considérées en tant que déchets et évacuées par un récupérateur agréé.

2.6.2 Télécom

Le site est desservi par une ligne téléphonique et en fibre optique au niveau de la scierie (F01).

2.6.3 Electricité

L'électricité est délivrée par EDF via 2 postes de livraison. Un des postes est relié en interne avec 7 des transformateurs, le second poste est dédié au bâtiment F22.

Zone	Puissance des transformateurs
Scierie F01 1	1 250 kVA
Scierie F01 2	1 600 kVA
Scierie F01 3	2 500 kVA
Séchoirs F10	800 kVA
Atelier granulé F23 1	2 500 kVA
Atelier granulé F23 2	2 000 kVA
Atelier granulé F23 3	2 000 kVA
Atelier broyage F26	1 600 kVA
Cogénération F22 1	1 250 kVA
Cogénération F22 2	4 700 kVA
Futur bâtiment collage F30	2 000 kVA

En vert : nouveaux équipements d'ici 2019-2021

La consommation d'électricité des installations pour l'exercice 2017 est de 24 288 MW.

2.6.4 Gaz naturel

Le site n'est pas relié au réseau de gaz naturel.

2.6.5 Alimentation des machines, véhicules et engins

Les véhicules et engins du site fonctionnent au GNR. Ils sont contrôlés et entretenus sur site, sur dalle étanche, au niveau de l'atelier de maintenance parc roulant, à la scierie (F01).

Les machines fonctionnent à l'électricité.

3 AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES (LOI SUR L'EAU)

Dans le cadre de l'extension du site, le réseau hydrographique va être modifié comme suit :

- Le busage du ruisseau de la Goutte Molle sur un linéaire total de 400 mètres (200 ml à l'amont et 200 ml à l'aval du busage existant),
- Le comblement et le terrassement d'une surface d'environ 3 ha, pour permettre l'extension de l'activité, et imperméabiliser plusieurs aires de stockage,
- Le remblayage d'environ 0,65 ha de zones humides qui sont présentes dans la frange du ruisseau, en fond de vallon.

Le projet a donc fait l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau joint dans son intégralité en annexe (réalisé par SOE). Des éléments proviennent également d'une étude Loi sur l'Eau réalisée par INGEROP en 2011, pour le franchissement du même ruisseau fait à l'époque.

Figure 2 : Emprise du projet Loi sur l'Eau



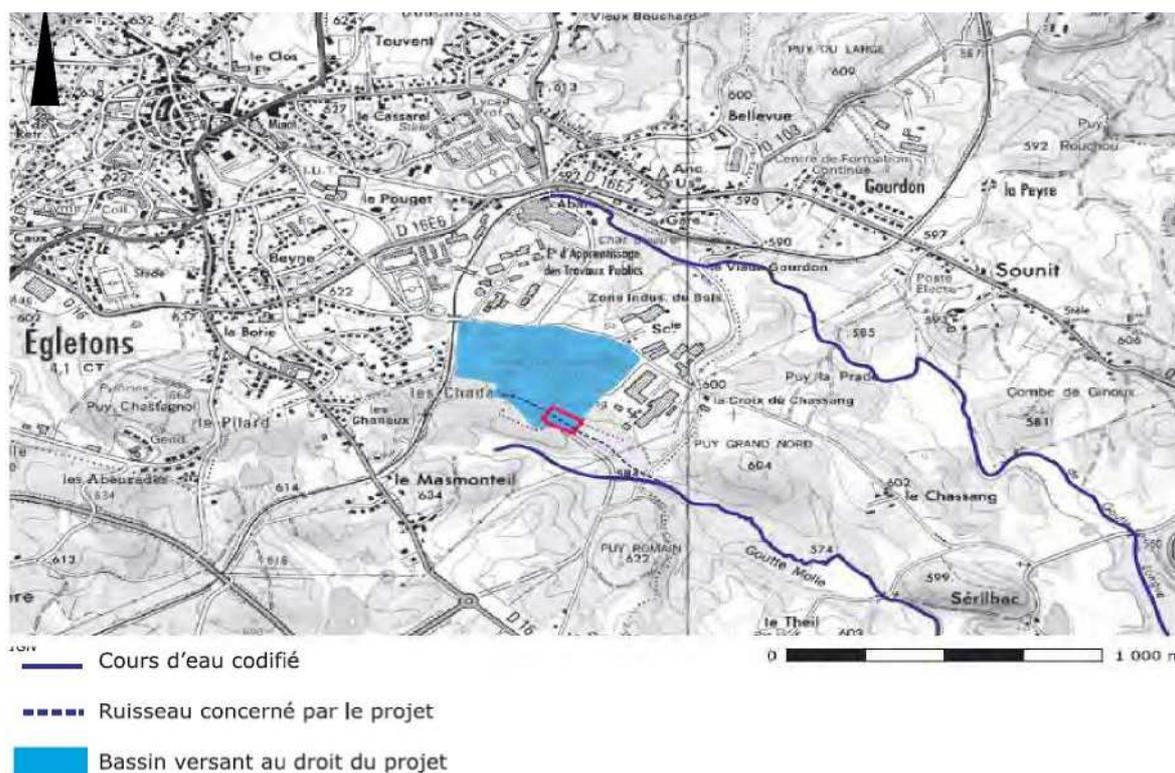
3.1 BUSAGE DU COURS D'EAU

3.1.1 Fonctionnement hydrologique du ruisseau

Le ruisseau concerné par l'aménagement s'inscrit sur le bassin versant de la Goutte Molle. Le réseau d'eaux pluviales de la zone d'activités ceinture le ruisseau et permet de collecter les eaux de ruissellement des plateformes puis de les orienter vers des bassins de rétention disposés en aval du franchissement du ru de la Goutte Molle. Toutefois, ce réseau est dimensionné pour une pluie de récurrence décennale. Au-delà de ce temps de retour, les réseaux saturent et les eaux excédentaires s'écoulent en surface suivant les plus grandes lignes de pente rejoignant ainsi le ru de la Goutte Molle.

La surface collectée (au niveau du busage central) est de 16,2 ha, dont 15 ha de surface imperméabilisée et 1,2 ha de zones boisées. Le coefficient moyen est égal à 0,94.

Figure 3 : Délimitation du bassin versant du projet



3.1.2 Caractéristiques de l'ouvrage de franchissement du ruisseau

Le principe général de l'ouvrage vise à assurer la « transparence hydraulique » vis-à-vis des écoulements superficiels extérieurs à la future plateforme. La pluie considérée pour la vérification du fonctionnement hydraulique du dispositif présente une période de retour de 100 ans.

Le type d'ouvrage de rétablissement du ruisseau est le suivant : buse béton avec fil d'eau enterré de 30 cm permettant la reconstitution d'un lit naturel à l'intérieur de l'ouvrage.

L'ouvrage est implanté dans l'axe du lit mineur du ruisseau. Le tracé de l'ouvrage ne génère pas de dérivation majeure du ruisseau. Néanmoins, il est nécessaire de rectifier un peu le tracé naturel de l'écoulement pour réaliser une traversée plus directe.

L'ouvrage est calé suivant la pente du lit naturel du cours d'eau à cet endroit. Cette pente est égale à 2,3 % environ.

a. Hydrologie

Les débits de pointe Q10 et Q100 sont calculés à partir des caractéristiques du bassin versant au droit de l'ouvrage projeté et des données hydrométéorologiques locales. Les paramètres hydrologiques et la méthode de calcul utilisés sont identiques à ceux utilisés lors de l'établissement du dossier d'autorisation de la ZA de Tra-le-Bos (2009).

Bassin versant au droit de l'ouvrage projeté				
Surface totale (ha)	Coefficient de ruissellement pondéré	Surface efficace de ruissellement (ha)	Débit décennal Q10 (m ³ /s)	Débit centennal Q100 (m ³ /s)
17,1	0,84	14,4	2,8	5,6

La méthode de détermination du bassin versant, qui repose sur la considération du ruissellement de surface en supposant que les réseaux d'eaux pluviales, dimensionnées à 10 ans, sont saturés, est très pénalisante. Elle conduit, avec la proportion importante de surface imperméabilisée et les pentes plutôt fortes constatées sur le bassin versant de la Goutte Molle au droit du projet, à des débits décennal et centennal forts. A titre de comparaison, les résultats obtenus dans le dossier d'autorisation au droit de l'ouvrage hydraulique en sortie de ZA étaient les suivants.

Bassin versant total au droit de l'ouvrage de sortie de la ZA				
Surface totale (ha)	Coefficient moyen de ruissellement	Surface efficace de ruissellement (ha)	Débit décennal Q10 (m ³ /s)	Débit centennal Q100 (m ³ /s)
86,4	0,3	25,9	3,2	6,4

En réalité, une partie du débit centennal, équivalent au débit de pointe décennal, est collectée dans le réseau d'eaux pluviales et écrêté dans le bassin de rétention de la zone existante. En outre, la méthode de calcul utilisée définit le débit centennal comme égal au double du débit décennal. Ainsi, de façon simple, il est plus cohérent de considérer comme débit « réel » le débit calculé auquel est soustrait le débit équivalent au débit de pointe décennal collecté par le réseau d'eaux pluviales et contrôlé dans les bassins de rétention disposés en aval du premier franchissement réalisé en 2011.

Cette méthode ne considère pas la partie boisée du bassin versant, qui elle ruisselle intégralement dans la Goutte Molle quelle que soit la pluie considérée. Cependant, le poids de cette partie boisée tant en termes de surface que de coefficient de ruissellement, tous deux faibles par rapport aux parties imperméabilisées, fait que la méthode choisie apparaît cohérente.

Après extrapolation par une loi de Gumbel pour les débits intermédiaires, il peut être retenu les valeurs suivantes de débit :

- Q_{10} = quelques dizaines de litres par seconde,
- Q_{20} = 0,9 m³/s (3,70–2,80),
- Q_{30} = 1,4 m³/s (4,20–2,80),
- Q_{50} = 2,00 m³/s (4,80–2,80),
- Q_{100} = 2,80 m³/s (5,60–2,80).

b. Hydraulique

Les principaux facteurs influençant le choix de l'ouvrage sont les suivants :

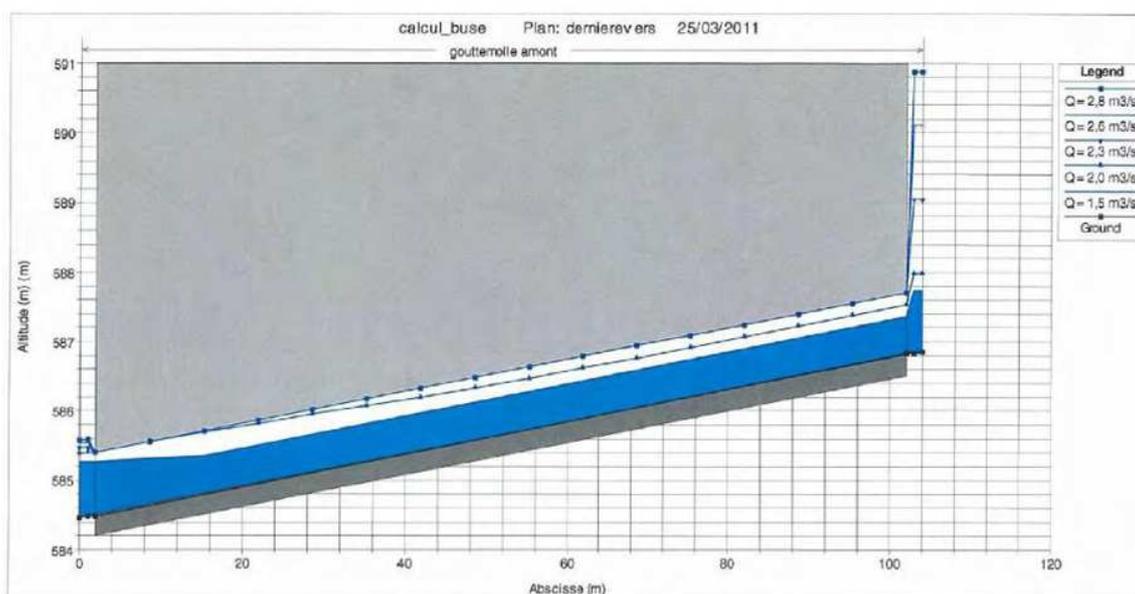
- L'importance du débit à évacuer, qui fixe la section d'écoulement et le type de l'ouvrage,
- Les caractéristiques hydrauliques de l'ouvrage : coefficient de rugosité $K=35$ (lit reconstitué), coefficient d'entonnement K_e représentant la perte de charge en entrée ($K_e=0,5$ dans l'hypothèse où des murs en aile seront mis en place en entrée), forme de la section d'écoulement,
- La taille de l'ouvrage, qui doit être adaptée à la largeur du lit du cours d'eau, la hauteur disponible entre la cote du projet (voirie et plateformes) et le fond du thalweg.

Le fil d'eau de l'ouvrage est calé à 0,30 m sous le fond du lit pour permettre la reconstitution d'un fond naturel dans l'ouvrage.

Les fils d'eau amont et aval à l'ouvrage correspondent aux fils d'eau du lit existant afin de ne pas modifier le profil en long du ruisseau. La pente de l'ouvrage est celle du lit naturel au droit du projet, soit 2,3%.

Vis-à-vis de la durabilité des ouvrages, les vitesses dans les ouvrages en béton ne dépassent pas 4 m/s.

Ainsi, pour un ouvrage de diamètre total 1 200 mm (auquel il convient de soustraire la section du lit naturel reconstitué pour obtenir la capacité hydraulique) les lignes d'eau obtenues pour différents débits sont schématisées sur le schéma ci-dessous.



Il ressort que l'ouvrage présente un fonctionnement « normal » jusqu'à un débit de 1,5 m³/s. Un fonctionnement normal est caractérisé par :

- Une ligne d'eau à l'intérieur de l'ouvrage à surface libre et dégageant un tirant d'air suffisant (30% de la hauteur de l'ouvrage),
- Un niveau d'eau à l'amont inférieur à 1,2 fois la hauteur de l'ouvrage,
- Une vitesse dans l'ouvrage inférieure à 4 m/s pour éviter les érosions en aval.

Au-delà de ce débit de 1,5 m³/s, soit pour des débits de retour supérieur à 30 ans, l'ouvrage fonctionne en charge d'abord par l'aval puis globalement. Les niveaux d'eau atteints en amont montent progressivement mais sans jamais atteindre la cote 591,00 m y compris pour le débit centennal.

Ainsi un remblai routier à la cote 591,00 m empêche toute submersion. Néanmoins, la marge de sécurité reste faible. Les remblais des plateformes (côté cours d'eau) et de la voie d'accès (côté cours d'eau également) vont donc être rehaussés jusqu'à une cote minimale de 591,50 m. Cette cote de 591,50 m correspond à un exhaussement d'une hauteur de 4,85 m par rapport au niveau du lit reconstitué du ruisseau (cote de 586,6 m), au droit de l'ouvrage de tête de la buse.

Au final, l'ouvrage hydraulique est dimensionné pour une crue de retour 30 ans. Au-delà de cette fréquence, le remblai de la voirie est suffisamment élevé pour contenir les eaux excédentaires sans

risque de débordement. Ce phénomène permet un écrêtement notable des débits de pointe et assure ainsi une amélioration des conditions d'écoulement en aval.

Sur le même principe, le remblai placé au-dessus de l'ouvrage qui est busé dans le cadre du présent projet d'extension présente une hauteur minimale de 4,85 m par rapport au lit du ruisseau reconstitué.

Ainsi, le lit du ruisseau présentant une cote minimale de 582,9 m et 590,1 m au niveau du présent projet, respectivement, en partie sud-est et en partie nord-ouest, les remblais ont pour altitude minimale, en partie sud-est, 587,8 m et, en partie nord-ouest, 595 m, afin d'être suffisamment élevés pour contenir les eaux des crues exceptionnelles (entre 30 et 100 ans de période de retour) du ruisseau sans risque de débordement.

3.2 RETENTION DES EAUX PLUVIALES

3.2.1 Ruissellements – Sens des écoulements pluviaux actuels

La majorité des terrains compris dans le projet d'extension voient leurs eaux de ruissellement prises en charge par les bassins de rétention de la ZA Tra Le Bos. La gestion des eaux pluviales issues de ces terrains a donc déjà été prise en compte dans le cadre de l'autorisation de la zone d'activités.

Aussi, seule une partie des eaux issues de la partie Sud-Est des terrains (entre les deux bassins de rétention de la ZA, parcelle E1491) n'est pas gérée. Les eaux de ruissellement issues de ces terrains sont drainées de façon diffuse par la pente, selon un axe Nord-Ouest -> Sud-Est, en direction du cours d'eau.

3.2.2 Le fonctionnement hydraulique amont

a. A l'état actuel

En limite Nord-Est et Est des terrains, passe une route dont les eaux pluviales de la chaussée sont prises en charge par un réseau EP (avaloirs et réseaux enterrés), d'écoulement Nord -> Sud.

Immédiatement au Nord des terrains concernés par le site, les eaux de ruissellement issues des terrains de la société SAS Farges sont pris en charge par les bassins de rétention et de régulation de la ZA Tra-Le-Bos (SYMA).

Ainsi, les terrains du projet ne collectent aucun bassin versant amont.

b. Dans le cadre du projet

Aucune modification n'est apportée dans le cadre du projet.

3.2.3 Le fonctionnement hydraulique aval

a. A l'état actuel

Les eaux de ruissellement issues des terrains sont actuellement naturellement drainées par la pente de façon diffuse vers le ruisseau de la Goutte Molle et son affluent, présent sur le site.

b. Dans le cadre du projet

Les eaux de ruissellement issues du projet sont collectées par un fossé qui va être créé en limite de la partie Sud-Est des terrains (entre les deux bassins de rétention de la ZA, parcelle E1491) et dont l'exutoire va être raccordé au bassin de rétention de la ZA Tra-Le-Bos (SIMA) aménagé au Nord des terrains.

Ce bassin est raccordé au ruisseau de la Goutte Molle via une canalisation enterrée \varnothing 800 mm. En effet, ce bassin semble, d'après une étude de ruissellement et contrôle de la qualité des eaux pluviales de G2C ingénierie, pouvoir recueillir les eaux pluviales issues de cette partie du site.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des deux bassins versants.

Bassins versant	Longueur hydraulique (m)	Pente (m/m)	Coefficient de ruissellement	Surface (ha)
1	610	0.029	0.72	21.3
2	988	0.025	0.33	43.8

D'après des documents récupérés auprès du SYMA, gestionnaire des deux bassins de rétention, il apparaît que ces derniers présentent les capacités de stockage suivantes :

- Bassin 1 (Nord) : Volume total = 8 140 m³,
- Bassin 2 (Sud) : Volume total = 3 140 m³.

Figure 4 : Bassins versants de gestion des eaux pluviales



3.2.4 Contrôle du dimensionnement des bassins de rétention des eaux pluviales

a. Bassin versant

Les terrains présentent actuellement les surfaces actives suivantes.

Projet d'aménagement FARGESBOIS à Egletons - Etat initial			
Répartition des surfaces	Surface (en m2)	Coefficient	Surface active (en m2)
Terrains actuels	213000	0,72	153360
Friches extension	13500	0,20	2700
Total	226500	0,69	156060

Les surfaces actives du projet d'extension prises en compte dans les calculs sont détaillées dans le tableau suivant.

Projet d'aménagement FARGESBOIS à Egletons - Etat projet			
Répartition des surfaces	Surface (en m2)	Coefficient	Surface active (en m2)
Terrains actuels	213000	0,72	153360
Terrains extension	13500	0,90	12150
Total	226500	0,73	165510

Au total, la superficie imperméabilisée par le projet est de 1,35 ha et la superficie imperméabilisée sur le bassin versant du bassin de rétention est de l'ordre de 16,5 ha.

Afin de ne pas aggraver les débits de ruissellement à l'aval du projet, les eaux pluviales sont collectées et prises en charge par un dispositif de rétention/régulation.

Ce dispositif est un ouvrage collectif existant : il s'agit d'un bassin de rétention enherbé, d'un volume de 8 140 m³, actuellement implanté en limite Nord-Est de la zone d'extension du site.

Il est raccordé, après régulation, au ruisseau affluent de la Goutte Molle, via une canalisation enterrée ø 800 mm.

b. Caractéristiques des terrains actuels – Estimation des débits

A partir des formules superficielles de Caquot et sur la base des éléments précédents, les débits de pointe actuels des terrains pour les différentes périodes de retour caractéristiques sont évalués ci-après.

$$Q_{(m^3/s)} = K \times I^\alpha \times C^\beta \times A^\gamma$$

Périodes de retour T = 1/F	Paramètres de Montana		Formules superficielles en m ³ /s			
	a (F)	b (F)	Q =			
	RÉGION II		k	I ^α	C ^β	A ^γ
10 ans	6,7	- 0,55	1,601	I ^{0,27}	C ^{1,19}	A ^{0,80}
5 ans	5,5	- 0,57	1,290	I ^{0,28}	C ^{1,20}	A ^{0,78}
2 ans	4,6	- 0,62	1,087	I ^{0,31}	C ^{1,22}	A ^{0,77}
1 an	3,5	- 0,62	0,780	I ^{0,31}	C ^{1,22}	A ^{0,77}

Estimation des débits initiaux

Méthode de Caquot

$$Q_{(m3/s)} = K \times I^\alpha \times C^\beta \times A^\gamma$$

A : Superficie du BV	22,65 ha	
I : pente moyenne du BV	0,029 m/m soit	2,9 %
C : Coefficient de ruissellement	0,69	
Longueur hydraulique	610 m	
Temps de concentration	34 min	
Coefficient d'allongement (M)	1,28	

K, α, β, γ

Paramètres fonction de la région
considérée et de la période de retour de la pluie
(source IT 77)

T=10 ans / Région II	
K	1,601
α	0,27
β	1,19
γ	0,8

Paramètres de Montana	
a(F)	6,7
b(F)	-0,55

$$Q = 1.601 I^{0.27} C^{1.19} A^{0.80}$$

Débits initiaux bruts	m3/s	l/s
Q initial T=10 ans	4,795	4795
Q initial T=20 ans	5,994	5994
Q initial T=100 ans	9,590	9590

u	-0,55
Coefficient d'influence (m)	1,28

Débits initiaux corrigés	m3/s	l/s
Q initial T=10 ans	6,120	6120
Q initial T=20 ans	7,651	7651
Q initial T=100 ans	12,241	12241

Estimation des débits projet

A : Superficie du BV	22,65 ha
I : pente moyenne	0,029 m/m
C : Coefficient de ruissellement	0,73
Longueur hydraulique	610 m
Coefficient d'allongement (M)	1,282
Temps de concentration	2,3 min

Débits projet bruts	m3/s	l/s
Q T=10 ans	5,142	5142
Q T=20 ans	6,428	6428
Q T=100 ans	10,285	10285

u	-0,55
Coefficient d'influence (m)	1,28

Débits projet corrigés	m3/s	l/s
Q T=10 ans	6,564	6564
Q T=20 ans	8,205	8205
Q T=100 ans	13,128	13128

c. Volumes de rétention

Le volume que doit dégager l'ouvrage de rétention a été déterminé sur la base d'un débit de 3 l/s/ha, d'une période de retour de 10 ans et des données météorologiques de la station Météo France de Brive-la-Gaillarde, où les coefficients de Montana sont les suivants.

Méthode des pluies T = 10 ans					
Coeff Montana de 6min à 30min		Coeff Montana de 30min à 360min		Coeff Montana de 360min à 1440min	
a	b	a	b	a	b
3,397	0,347	14,902	0,783	10,438	0,728

Le tableau suivant synthétise les différents volumes de rétention nécessaires (en utilisant 4 méthodes de calcul différentes), ainsi que le débit de fuite admissible.

Débit de fuite (l/s)	Volume à stocker (m ³)			
	Méthode des pluies – Courbe enveloppe	Méthode des pluies locales linéarisées avec coeff de montana	Méthodes des volumes	Méthode des pluies locales « brutes » à durées données
68,0	7 411	7 462	5 958	7 343

Le volume du bassin de rétention/régulation actuellement en place en bordure Nord-Est des terrains de l'extension est de 8 140 m³.

Ainsi, le bassin en place présente un volume suffisant pour réceptionner les eaux pluviales issues de la partie Sud-Est des terrains de l'extension.

Un fossé en limite du secteur va réceptionner les eaux de ruissellement drainées par la pente puis dirigées vers le bassin de rétention.